Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

+ *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.

+ *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.

+ *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.

+ *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via `http://books.google.com`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PAMFLET
25928

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉVÉNEMENS
POLITIQUES
DE
BRUXELLES,

DU

25 *AOUT* 1830, *ET JOURS SUIVANS.*

ET DES

MÉMORABLES JOURNÉES DES 23, 24, 25 ET 26 SEPTEMBRE,

AVEC LES PROCLAMATIONS ET PIÈCES OFFICIELLES.

SECONDE PARTIE.

Bruxelles,
DE L'IMPRIMERIE DE J.-F. DE GREÉF-LADURON,
A LA LIBRAIRIE BELGE, RUE DES PIERRES, N° 46.

1830.

DÉPOSÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉVÈNEMENS

DE

BRUXELLES.

SECONDE PARTIE.

SUITE DU DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 1830.

Les noms des personnages notables, investis de la confiance de leurs Concitoyens dans ces temps difficiles, appartenant plus que jamais à notre Histoire, il est juste de citer les noms omis de ceux qui ont fait partie de la seconde commission envoyée à Vilvorde le 1er (voyez page 30) : ce sont MM. le prince de Ligne, le comte Duval de Beaulieu, Max. Delfosse et Techman. Tous ont montré le plus sage dévouement à la chose publique et la force de caractère nécessaire en cette occasion; chacun a combattu à sa manière, et victorieusement, les objections et les arguments qui leur ont été opposés. MM. les ducs d'Aremberg et d'Ursel s'étaient rendus, longtemps avant, au quartier-général des Princes.

L'avis suivant des directions réunies des contributions, de l'enregistrement et du cadastre, a été affiché avant-hier.

On invite tout détenteur des registres, papiers ou autres documens provenant des bureaux du gouvernement provincial à Bruxelles, de rapporter ces objets chez le concierge de l'hôtel, rue du chêne, où l'on donne en échange un prix proportionné au nombre ou à la quantité des pièces rapportées.

On prie en même-temps toute personne qui aurait connaissance de dépôts de registres ou

(n° 7.)

Digitized by Google

papiers, mentionnés ci dessus, de vouloir en donner immédiatement avis à l'hôtel du gouvernement. Cette invitation est en particulier recommandée à MM. de la Garde Bourgeoise, intéressés au rétablissement et au maintien de l'ordre.

Bruxelles, le 2 septembre 1830.

Le direct. des contr. etc. AUG. DUVIVIER.
Le direct. de l'enregistrement, FAIDER.
L'inspecteur du cadastre, BLAES.

Un nouveau corps de Liégeois est encore arrivé hier avec des fusils qu'ils ont déposés à l'hôtel-de-ville.

La tranquillité n'a pas cessé de régner un instant dans cette journée, graces au zèle et au dévouement de la garde urbaine.

Nous apprîmes, que S. A. R. le Prince d'Orange avait traversé Anvers avant-hier, à dix heures du soir, continuant sa route pour La Haye. Nous avons appris, en même-temps, qu'entre dix et onze heures du soir une colonne liégeoise, composée d'environ trois cents hommes, ayant obtenu des chevaux de poste pour traîner deux pièces de canon et un caisson rempli de boulets, s'était mise en marche, avait pris du repos à Oreye qu'elle avait quitté le lendemain matin, qu'elle se grossissait en route, et qu'un nouveau détachement s'organisait encore à Liége, dans le même but que celui déjà parti. Effectivement, le même soir, ce nouveau corps, composé de jeunes gens, se mit aussi en route pour notre ville.

La gazette de La Haye, dans un numéro extraordinaire d'hier, donnait les détails suivans sur l'arrivée du Prince héréditaire :

« Aujourd'hui 4, à dix heures du matin, S. A. R. le Prince d'Orange est arrivé ici et est descendu à son palais. Dès l'instant qu'il a été reconnu à son entrée, une foule nombreuse l'entoura, exprimant, par de bruyans applaudissemens, sa joie sincère du retour de S. A. R. Au sortir de sa voiture, le prince prit la main à différentes personnes,

Digitized by Google

sans distinction de leur mise, en s'écriant : *vous êtes de braves habitans de La Haye* (Hagenaren).

» Peu d'instant après, S. M., qui avait été avertie par l'adjudant Omphal de la prochaine arrivée du prince, et qui s'était rendue en conséquence à l'hôtel de S. A. R., retourna à son palais. Le Roi fut accueilli, sur son passage, par d'unanimes acclamations. Quelque temps après, le prince royal, se rendant au palais de S. M., fut porté par les assistans, dans le sens littéral des mots.

» S. A. R. paraît avoir quitté Bruxelles, satisfaite du résultat de ses démarches. On y a déclaré vouloir traiter tout constitutionnellement, et l'on a clairement démontré ne désirer aucune autre dynastie que celle qui gouverne le royaume, sous cette condition cependant que les deux parties du royaume formeraient une administration séparée sous un même chef. On prendrait incontinent la *cocarde orange*, et le *drapeau orange* serait arboré sur la tour. Peu après l'arrivée de S. A. R. ici, il a été tenu un conseil de cabinet, qui est encore assemblé maintenant.

» On apprend que S. M., à la demande réitérée et instante de M. *C. F. van Maanen* qui, durant une période de trente-cinq années, a servi la Patrie dans différents hauts emplois avec tant de zèle et de fidélité, lui a accordé hier démission honorable de ses fonctions de ministre de la justice, avec témoignage de gratitude pour les longs et fidèles services rendus par lui à l'État. »

LUNDI 6 SEPTEMBRE.

Hier vers sept heures, l'éloignement de M. Van Maanen du ministère, depuis si longtemps demandé, a été connu ici, cette nouvelle s'est répandue, avec la rapidité de l'éclair, dans toutes les parties de la ville; elle a produit une joie qu'il est difficile de décrire, on entendait crier dans les rues : Van Maanen *n'est plus ministre !* on s'arrêtait, on se félicitait.

Rien, dans les circonstances présentes, ne pouvait contribuer plus efficacement à rétablir le calme et la tranquillité dans les esprits. Ce renvoi devenait un gage de confiance et

Digitized by Google

sécurité pour l'avenir. Quelques instans après, un autre bruit est encore venu ajouter à la satisfaction qui régnait déjà : On disait que le Roi avait accueilli favorablement les propositions que lui avait portées le prince d'Orange. Ces bruits ramenèrent partout l'espérance d'un ordre de choses conforme à nos besoins et à nos intérêts.

Plusieurs députations des villes voisines s'étaient déjà rendues à Bruxelles pour offrir leurs patriotiques services à notre ville et à la cause nationale: dans l'après-dînée un nouveau détachement de Liégeois, au nombre de 100 environ, est arrivé avec plusieurs caisses de fusils. Une partie de notre garde bourgeoise était allée au-devant de lui, et l'avait rencontré près d'Ouderghem, route de Tervueren. On annonçait de Louvain que 1500 Liégeois y étaient encore attendus, se dirigeant sur Bruxelles.

Ce même jour au matin, à la lecture des journaux de Bruxelles, on a vu les bons citoyens se serrer la main, s'embrasser, et quelques-uns pleurer de joie; tous se disaient : *c'est cela, c'est cela seul qu'il faut et qui peut assurer l'avenir.*

Aujourd'hui la résolution suivante a été prise par nos représentants :

Les soussignés, membres de la seconde chambre des états-généraux, présens à Bruxelles, reconnaissent unanimement qu'il est nécessaire et urgent que les députés des Provinces du midi soient réunis en cette ville, en nombre aussi complet que possible, et sans délai, pour y attendre la réponse du gouvernement à la proposition dont S. A. R. le prince d'Orange s'est rendu l'organe à La Haye, et pour être prêts à en délibérer immédiatement, s'il y a lieu.

Ils prient en conséquence leurs collègues, députés comme eux des provinces du midi, de se rendre sans aucun retard à Bruxelles, où leur présence commune ne peut que contribuer d'ail-

Digitized by Google

leurs au rétablissement de la confiance générale et au maintien de l'ordre public.

Bruxelles, le 6 septembre 1830.

C. Le Hon, C. de Brouckère, le baron de Stassart, le baron de Sécus, G. Dumont, de Bousies, de le Vieilleuse, Pascal d'Onyn, H.-J.-A. Van den Hove, P. J. Trentesaux, le comte de Celles, le comte Cornet de Grez, Huysman d'Annecroix, F. de Langhe, Pyke et Barthelémy.

A deux heures de l'après-dînée a eu lieu autour du parc la revue de notre garde bourgeoise, à laquelle assistait la musique de la Grande-Harmonie. Les gardes ont défilé avec beaucoup d'ordre. Malheureusement, vers la fin, une pluie battante est tombée sans discontinuer.

Vers la même heure, à peu près, la plus grande agitation régnait en ville. MM. les commandans de la garde bourgeoise ayant appris, le 5, que des troupes interceptaient les routes de Louvain par Cortenberg et Tervueren, avaient envoyé le même soir M. le major Vandermeere au quartier-général du prince Fréderic, à Vilvorde. Là, S. A. R. convint de faire retirer les troupes de ces deux points et de laisser le palais de Tervueren uniquement à la garde des bourgeois; mais hier matin, à sept heures, lorsque le détachement des gardes bourgeois se porta à Tervueren pour relever la garde descendante, il trouva celle-ci cernée par la cavalerie. Le commandant détacha aussitôt une estafette à Bruxelles, pour donner connaissance de cette circonstance; un exprès fut dépêché de nouveau au prince Fréderic, et l'ordre aux troupes d'évacuer le palais de Tervueren fut donné par S. A. R. à M. Plétinckx.

Mais, avant que ces différentes communications n'eussent eu lieu, le bruit s'était répandu hier dans la journée que les gardes bourgeois, envoyés à Tervueren, étaient cernés; que les Liégeois, qui devaient se rendre à Bruxelles, n'avaient pu passer; que leurs canons étaient retenus, et d'autres circonstances qui suffirent pour répandre partout la plus grande effervescence. Le cri *aux armes!* retentit de tous côtés; des gardes bourgeois, les Liégeois déjà arrivés

Digitized by Google

dans notre ville, des ouvriers armés de bâtons se dirigèrent, au nombre de 300, par la porte de Namur, sur Tervueren. Dans l'impossibilité de calmer les esprits et de leur faire connaître le véritable état des choses, MM. le baron d'Hooghvorst et Van de Weyer se mirent à la tête du mouvement, pour y maintenir l'ordre. Tous étaient animés de la plus grande ardeur; arrivés à Ouderghem, ils se mirent en bataille sur la hauteur.

Là M. Van de Weyer, dans une vive allocution, les engagea à attendre la réponse du prince Fréderic. Dans ce moment arriva de Bruxelles M. Plétinckx, porteur de l'ordre aux troupes d'évacuer Tervueren. Cette nouvelle calma les esprits, et nos braves concitoyens et compatriotes rentrèrent en ville.

La *Staats Courant* en mentionnant l'arrêté royal du 3 de ce mois, relatif à la démission de M. *Van Maanen*, dit que ce ministre a demandé sa démission dans l'espoir qu'elle contribuera, dans les circonstances actuelles, à calmer les esprits, et à rétablir le bon ordre et la tranquillité.

Le gouverneur de notre province a fait publier un arrêté en date du 28 août dernier, par lequel S. M. convoque les États-généraux à La Haye pour le 13 de ce mois.

MM. de Gerlache et Surlet de Chokier, arrivés récemment à Bruxelles, se sont empressés d'adhérer à la proclamation du 3, ainsi que M. le comte d'Aerschot, membre de la première chambre.

Des députations de Soignies, d'Alost et de Genappe sont arrivées à l'hôtel-de-ville pour offrir leur secours.

Une députation de Charleroy a fait les mêmes offres, en déclarant qu'elle adhérait à la déclaration des députés, sur la séparation des deux parties du royaume.

Rien d'officiel n'était connu jusqu'ici sur la réponse de Sa Majesté, relativement à la séparation de la Belgique et de la Batavie; on s'est borné aux espérances que laissait entrevoir l'avis suivant sur la décision prise par le conseil des ministres :

On tient de bonne source que le conseil des

Digitized by Google

ministres a été unanimement d'accord sur la séparation du nord et du midi.

On attend la décision du roi. Tout porte à croire qu'elle sera prompte et favorable.

Bruxelles, 6 septembre 1830.

Pour les commandans de la garde bourgeoise, les membres du conseil,

MAX. DELFOSSE, PH. LESBROUSSART.

Les pièces officielles qui suivent ont aussi été affichées :

PROCLAMATION.

S. A. R. le prince Fréderic des Pays-Bas a donné l'assurance à MM. le baron Joseph Vanderlinden d'Hooghvorst et Gendebien, qui lui avaient été députés, que les troupes cantonnées à Tervueren et à Cortenberg ont reçu l'ordre, les unes de quitter Tervueren de suite, et les autres d'abandonner Cortenberg demain-matin. Il a donné de nouveau l'assurance qu'aucune troupe n'entrerait ni à Louvain ni à Bruxelles. Il a annoncé de plus que les troupes du camp de Vilvorde seraient très-incessamment disloquées et distribuées dans des cantonnemens en arrière de cette ville. 6 septembre 1830.

Pour le commandnnt en chef de la garde bourgeoise,

PH. LESBROUSSART, membre du conseil de la garde.

RÉGENCE DE LA VILLE DE BRUXELLES.

Les bourgmestre et échevins, vu l'urgente nécessité de pourvoir aux besoins de tous les services de la ville, notamment à ceux des hospices et secours, exigent impérieusement le prompt rétablissement de la perception des taxes municipales, ont résolu :

A partir de la publication de la présente, les bureaux des taxes municipales seront rétablis aux portes de la ville.

Digitized by Google

La mouture municipale est définitivement supprimée.

L'accise de l'abattage pour le gouvernement, ainsi que la taxe municipale sur les bestiaux et sur la viande, cesseront d'être perçues.

A l'exception des modifications ci-dessus, la perception des taxes municipales continuera d'avoir lieu conformément aux lois et réglemens existans, sous la protection de la garde bourgeoise, chargée par MM. les chefs de prêter aide et assistance aux employés.

Fait en séance du conseil de régence, réunie en assemblée permanente, le 6 septembre 1830.

DELVAUX DE SAIVE.

Par ordonnance : *Le secrétaire*, P. CUYLEN.

Vu par le commandant en chef de la garde bourgeoise, avec invitation aux chefs de postes aux portes de la ville de se conformer à la résolution ci-dessus. 6 septembre 1830.

Le commandant en chef, BARON VANDERLINDEN D'HOOGHVORST.

Consigne. Les chefs de postes aux portes de la ville sont invités à prêter main-forte aux employés de l'octroi pour tout ce qui est relatif à la perception des taxes.

Le major de service, chev. J. MOYARD.

MARDI 7 SEPTEMBRE.

Nous avons appris aujourd'hui que S. A. R. le Prince d'Orange avait fait au conseil des ministres le rapport de l'état de choses, tant à Bruxelles et à Liége que dans les provinces méridionales en général, et communiqué le désir que les deux grandes divisions du royaume pussent être entièrement séparées l'une de l'autre comme différant trop dans leurs mœurs, leurs usages et même leurs intérêts, et être régies par des lois différentes, (bien que sous une même dynastie) pour ce qui concerne l'administration intérieure.

Depuis quelques jours l'opinion, qu'en effet il serait désirable que cette séparation put s'opérer d'une manière convenable, paraissait s'accréditer.

Digitized by Google

CONTINUATION DU MARDI 7 SEPTEMBRE 1830.

Un courrier du cabinet est arrivé ce matin, porteur de la pièce suivante :

PROCLAMATION ROYALE.

Nous Guillaume, *par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc. etc. etc.*

A tous ceux qui les présentes verront ou entendront, salut.

La Providence divine qui a daigné accorder à ce royaume quinze années de paix avec l'Europe entière, d'ordre intérieur et de prospérité croissante, vient de frapper deux provinces de calamités sans nombre, et le repos de plusieurs provinces limitrophes a été troublé ou menacé.

A la première nouvelle de ces désastres, nous nous sommes hâtés de convoquer extraordinairement les Etats-généraux qui, aux termes de la loi fondamentale, représentent tout le peuple belge, afin d'aviser, de concert avec leurs nobles puissances, aux mesures que réclament l'état de la nation et les circonstances présentes.

En même-temps, nos fils bien-aimés, le Prince d'Orange et le Prince Fréderic des Pays-Bas ont été chargés par nous de se rendre dans ces provinces, tant pour protéger, par les forces mises à leur disposition, les personnes et les propriétés que pour s'assurer de l'état réel des choses, et pour nous proposer les mesures les plus propres à calmer les esprits.

Cette mission, remplie avec une humanité et une générosité de sentimens que la nation appréciera, nous a confirmé l'assurance que là même où elle se montre le plus agitée, elle conserve et proclame l'attachement à notre dynastie et à l'indépendance nationale ; et quelqu'affligean-

Digitized by Google

tes que soient pour notre cœur les circonstances parvenues à notre connaissance, nous n'abandonnons point l'espoir qu'avec l'aide de la puissance divine, dont nous invoquons le secours dans cette occasion grave et douloureuse, et la coopération de tous les gens de bien et des bons citoyens dans les différentes parties du royaume, nous parviendrons à ramener l'ordre et à rétablir l'action des pouvoirs légaux et le règne des lois.

Nous comptons à cet effet sur le concours des états-généraux. Nous les invitons à examiner si les maux dont gémit la patrie tiennent à quelques vices dans les institutions nationales et s'il y aurait lieu à modifier celles-ci, et principalement si les relations établies par les traités et la loi fondamentale entre les deux grandes divisions du royaume devraient, dans l'intérêt commun, changer de forme et de nature.

Nous désirons que ces importantes questions soient examinées avec soin et une entière liberté, et aucun sacrifice ne coûtera à notre cœur lorsqu'il s'agira de remplir les vœux et d'assurer le bonheur d'un peuple, dont la félicité a fait de notre part l'objet des soins les plus constans et les plus assidus.

Mais disposés à concourir avec franchise et loyauté, et par des mesures larges et décisives, au salut de la patrie, nous ne sommes pas moins résolus à maintenir, avec constance, les droits légitimes de toutes les parties du royaume sans distinction, et à ne procéder que par les voies régulières et conformes aux sermens, que nous avons prêtés et reçus,

Belges, habitans des diverses contrées de ce beau pays, plus d'une fois arraché par la faveur céleste et l'union des citoyens aux calamités auxquelles il était livré, attendez avec calme et confiance la solution des graves questions que

Digitized by Google

les circonstances ont soulevées; secondez les efforts de l'autorité légale pour maintenir l'ordre intérieur et l'action des lois là où ils n'ont pas été troublés, et pour les rétablir là où ils ont souffert quelqu'atteinte. Prêtez force à la loi, afin qu'à son tour la loi protége vos propriétés, votre industrie et votre sûreté personnelle. Que les distinctions d'opinions s'effacent devant les dangers croissans de l'anarchie qui dans plusieurs localités se présente sous les formes les plus hideuses, et qui, si elle n'est prévenue ou repoussée par les moyens que la loi fondamentale met à la disposition du gouvernement, joints à ceux que fournit le zèle des citoyens, portera d'irréparables coups au bien-être individuel et à la prospérité nationale! Que les bons citoyens séparent partout leur cause de celle des agitateurs, et que leurs généreux efforts pour le rétablissement de la tranquillité publique, là où elle est encore à chaque instant menacée, mettent enfin un terme à des maux si grands et permettent d'en effacer, s'il se peut, jusqu'aux traces!

Les présentes seront partout publiées et affichées dans les formes ordinaires, et insérées au *Journal officiel.*

Fait à La Haye, le 5 septembre de l'an 1830, et de notre règne le dix-septième. *Signé* GUILLAUME.

Par le Roi, *Signé* J. G. DE MEY DE STREEFKERK.

Le courrier qui a apporté cette proclamation a été réexpédié à midi pour La Haye, avec une estafette.

L'annonce qu'un corps de troupes s'était porté sur Tervueren avait engagé un certain nombre de bourgeois à s'y porter pour le repousser; mais ils revinrent ici sans avoir pu se mesurer avec l'ennemi qui s'était retiré à leur approche.

Immédiatement après leur retour, parut l'ordre-du-jour qui suit :

Mes braves concitoyens, les expressions me manquent pour vous témoigner dignement toute

Digitized by Google

ma satisfaction; le zèle de nos camarades à voler au secours de nos frères à Tervueren et l'excellente tenue de la revue d'hier ont prouvé que Bruxelles savait aussi improviser des soldats quand la défense de la patrie l'exigeait.

La vive émotion de plusieurs membres distingués des États généraux, présens à cette fête, et l'énergie qu'ils n'ont cessé de montrer pour la conservation de nos libertés vous sont garans que vous recevrez bientôt le prix de votre beau dévouement.

Continuons nos efforts; conservons, mes chers concitoyens, ce calme et cette dignité qui conviennent à notre belle position. Je me trouve tous les jours plus fier de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à votre tête, nul sacrifice ne me coûtera pour justifier votre choix.

Bruxelles, le 7 septembre 1830.

Le commandant en chef de la garde bourgeoise,
Bn VANDERLINDEN D'HOOGHVORST.

La résolution suivante a été rendue publique :

Les soussignés membres de la première chambre espèrent que leurs honorables collègues des Provinces méridionales sentiront l'utilité de se trouver à Bruxelles, pour prendre connaissance de la réponse qui sera faite aux propositions que S. A. R. Mgr le Prince d'Orange a bien voulu se charger de porter à La Haye.

Bruxelles, le 7 septembre 1830.

Marquis de Trazegnies, Comte d'Arschot, de Brouckère.

MERCREDI 8 SEPTEMBRE.

S. E. le ministre de France près de la Cour des Pays-Bas est parti, ce matin, de cette ville, avec sa famille et deux voitures, pour se rendre à Paris.

Plusieurs députés des Provinces méridionales ont aussi quitté Bruxelles ce matin, pour aller à La Haye et s'y trouver à la séance d'ouverture des Etats-généraux, fixée au 13; les autres se disposaient à les suivre.

Digitized by Google

M. Cartwright, attaché à la légation anglaise dans cette ville, est arrivé ici, pour prendre des renseignements sur le véritable état des choses et en faire des rapports à sir Charles Bagot, ambassadeur britannique près de notre Cour.

Plusieurs volontaires montois viennent aussi d'arriver dans nos murs.

Les sections ont été convoquées ; aujourd'hui elles étaient représentées par leurs chefs, un capitaine, un sergent et un garde. Il s'agissait de délibérer sur la formation d'un comité de sûreté publique à nommer de commun accord avec la régence, et chargé :

1° D'assurer la conservation de la dynastie ;.2° d'assurer le maintien du principe de la séparation du nord et du midi; 3° de prendre enfin toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt du commerce, de l'industrie et de l'ordre public.

Elles ont nommé 16 candidats, parmi lesquels on a choisi les 8 membres qui font partie de ce comité. Les personnes qui ont réuni le plus de suffrages sont MM. Gendebien, Rouppe, baron J. d'Hooghvorst, comte Félix de Mérode, marquis de Chasteler, Fréderic de Sécus, le duc d'Ursel, le prince de Ligne, Ferdinand Meeus, comte Vilain XIIII, Sylvain Van de Weyer, Lesbroussart, le duc d'Aremberg, Spinnael, P. Claes, Fortamps, aîné.

En définitif, les membres nommés par la régence et la garde bourgeoise, pour former cette commission de sûreté sont : MM. Gendebien, Rouppe, Félix de Mérode, Fréderic de Sécus, le duc d'Ursel, le prince de Ligne, Ferdinand Meeus et Sylvain Van de Weyer.

Le nombre des voix qu'ont obtenues les seize candidats était comme suit : M. Gendebien 28, M. Rouppe 28, baron Jh. d'Hooghvorst 25, comte Félix de Mérode 23, marquis de Chasteler 18, Fréderic de Sécus 18, le duc d'Ursel 17, le prince de Ligne 15, Ferdinand Meeus 14, comte Vilain XIIII 13, Sylvain Van de Weyer 11, Lesbroussart 11, le duc d'Aremberg 9, Spinnael 8, P. Claes 7, et Fortamps, aîné, 7.

Les principaux banquiers et négocians de Bruxelles se sont réunis aujourd'hui à la société de commerce, et sont conve-

Digitized by Google

nus entr'eux de recevoir en payement, comme toute autre monnaie, les billets de banque de la société générale des Pays-Bas. Le bruit avait couru la semaine précédente que ces billets étaient refusés dans différentes maisons de commerce.

D'après le compte rendu, dans plusieurs journaux, de ce qui s'est passé au quartier-général de S. A. R. Mgr. le Prince d'Orange à Vilvorde, lorsque MM. le prince de Ligne, le baron de Sécus, le comte Duval de Beaulieu, le major baron Vandersmissen, Delfosse, Michiels et Techman, formant la seconde députation, s'y présentèrent, il paraîtrait que des déclarations sur leurs opinions particulières auraient été faites. La mission dont ils s'étaient chargés n'avait pour objet que d'informer S. A. R., avec toute la force et la vérité que l'on devait attendre d'eux, de la situation réelle des choses, qui semblait suffisante pour obtenir la détermination désirée. Des intentions particulières, des projets individuels leur eussent paru bien faibles en comparaison de ce qu'ils avaient à dire et de ce qu'ils ont dit. Le prince de Ligne prit avec courage et dévouement, ainsi que tous ses collègues, sur sa personne toute la responsabilité du danger que S. A. R. le prince d'Orange eût pu courir; mais les paroles qu'il a prononcées n'ont pas été exactement rapportées.

— Les députés de la province de Luxembourg sont arrivés ce soir.

Les deux pièces officielles, suivantes, ont été publiées dans le courant de la journée :

PROCLAMATION.

Il vient d'être nommé, par l'état-major et le conseil de la garde bourgeoise, une commission de défense, seule chargée de la direction des travaux militaires. Il est donc interdit de couper les arbres des boulevards et d'autres promenades sans l'autorisation de la commission susdite dont les membres continueront de présider à la construction des barricades sur les points où elles seraient jugées nécessaires.

Bruxelles, le 8 septembre 1830.

Le commandant en chef, Bon VANDERLINDEN D'HOOGHVORST.

Digitized by Google

ORDRE DU JOUR.

A dater du 8 septembre 1830, à six heures du soir, le service de tous les postes de la ville est réparti entre les différentes sections et se fera de la maniere suivante :

1re *sect.*— Porte de Hal, 25 h.; palais, 30; archives, 12 ; total 67 h
2e *sect.* —Palais, 60 h.; poste aux lettres, 10 ; total 70.
3e *sect.* —Palais, 30 h. ; porte d'Anderlecht, 20; porte de Ninove, 20 ; piquet du marché, 12; caserne des pompiers, 20 ; total 102 h.
4e *sect.* —Porte Guillaume, 40 h.; porte de Flandre, 40 ; palais, 30 ; total 110.
5e *sect.*—Grand théâtre, 45 h.; palais, 30; Tervueren, 25; total 100 h.;
6e *sect.* — Porte de Louvain, 30 h.; porte de Schaerbeék, 50 h., caserne des Annonciades, 20; caserne Ste.-Elisabeth, 40 ; total 140 h.
7e *sect.* —Porte de Namur, 20 h.; poste de la place royale, 30 ; états-généraux, 15 ; banque, 30 ; prison, 30 ; total 125 h.
8e *sect.* — Palais, 30 h. ; grande garde de l'hôtel-de-ville, 20 ; amigo, 40; palais de justice, 40; gouvernement, 20; total 150 hommes.

Les postes énoncés ci-dessus sont les seuls légalement reconnus : les citoyens qui occupent les autres sont invités à s'entendre avec leurs chefs de section pour concourir à ce service général, seul jugé nécessaire pour la sûreté publique.

Les sections qui concourent à la garde des palais enverront tour à tour un capitaine pour commander en chef ce poste important. Les autres officiers seront choisis parmi les lieutenans et sous-lieutenans qui seront tenus de se conformer aux ordres du capitaine à qui le poste sera confié.

La 1re section fournira aujourd'hui le capitaine de garde, qui commandera le poste du palais, et les jours suivans l'adjudant-major de place désignera la section qui devra le fournir.

Les citoyens sont invités à se faire inscrire sur les contrôles de la garde bourgeoise, chez les commandans de leur section. Leur patriotisme doit leur faire un devoir de concourir au service actif qu'exigent les hauts intérêts mis en question dans la circonstance actuelle.

On invite également tous les particuliers qui ont des fusils de calibre à en faire la déclaration à leurs commandans de section. Cette mesure ne

Digitized by Google

tend pas à les en priver, ni même à les empêcher de les garder à domicile : mais elle est urgente pour pouvoir régulariser l'armement général de la bourgeoisie.

Jusqu'à ce jour il s'est glissé beaucoup de négligence dans le service de la place ; maintenant que ce service se trouvera beaucoup allégé par les mesures qui ont été prises à l'état-major général, le commandant en chef de la garde bourgeoise espère que chacun se trouvera suffisamment éclairé par son patriotisme, pour apprécier toute la reponsabilité dont est chargé chaque citoyen qui concourt au service public. Les chefs de section, et plus particulièrement les chefs de postes, sont chargés de signaler dans leurs rapports ceux qui refusent de participer par le service personnel à la cause commune.

Aucun homme désigné pour le service général ne pourra s'absenter de son poste sans une permission formelle du chef préposé pour le commander.

Les rapports des postes devront être adressés, tous les jours à neuf heures, à l'adjudant-major de place, de service à l'hôtel-de-ville.

Tous les soirs à six heures, les commandans de poste enverront une ordonnance pour prendre le mot d'ordre au quartier-général.

Il est encore recommandé aux commandans de section d'envoyer tous les jours à midi le rapport de la section par un adjudant sous-officier. Cet adjudant se fera accompagner d'un fourrier porteur du livre d'ordre, afin de faire copier sur le registre de l'état-major général les ordres du jour.

Le commandant en second, Baron VAN DER SMISSEN.

On remarque que depuis plusieurs jours le tribunal de Bruxelles, chambre des vacations, présidé par M. de Wargny, prononce ses jugemens en langue française, conformément à l'arrêté du 4 juin dernier.

Digitized by Google

JEUDI 9 SEPTEMBRE 1830.

Il ne se passe rien de nouveau ni d'important. Plusieurs députés se mettent en route pour se rendre aux États-généraux qui s'ouvrent le 13 à La Haye.

Des offres de secours nous parviennent d'un grand nombre de villes du royaume ; on espère toujours qu'ils seront inutiles ; on nous annonce que les troupes de Vilvorde se retirent sur Malines, et des lettres de La Haye, nous font connaître qu'un grand conseil et que le Roi même s'est prononcé pour la séparation.

VENDREDI ET SAMEDI 10 ET 11 SEPTEMBRE.

Les gardes bourgeoises continuent toujours à occuper tous les postes, et leur zèle infatigable maintient partout la sécurité et le calme dans toute la ville.

Un poste considérable garde le palais de S. A. R. et la vigilance avec laquelle s'y fait le service montre assez l'importance qu'on attache à conserver intact ce dépôt confié à ses soins. Un autre poste de 40 hommes environ est placé au château de Tervueren d'où il est relevé de quatre en quatre jours.

On affiche un avis du commandant d'Hooghvorst, relatif aux ouvriers qu'on paraît chercher à soulever, il annonce qu'il va être pourvu à donner du travail à ceux qui en manquent.

Un autre placard interdit aux gardes bourgeois de se faire remplacer dans leur service.

PROCLAMATION.

Habitans de Bruxelles, une commission de sûreté publique vient d'être installée. Nous portons à votre connaissance la pièce officielle qui la constitue.

« Le conseil de régence réuni en assemblée permanente ; le conseil, en nommant la commission de sûreté publique, avait cru devoir s'attacher aux termes mêmes dont il s'était servi

Digitized by Google

dans la proclamation où il manifestait le vœu de la séparation du nord et du midi. Cependant, d'après les observations qui lui ont été faites, il pense que, tout en maintenant pour la régence le vœu qu'elle a exprimé, elle ne peut cependant pas changer les termes du mandat primitif.

En conséquence et, eu égard aux circonstances, le conseil prend la résolution ci-jointe, savoir :

De concourir à la formation d'une commission de sûreté publique pour la ville de Bruxelles, chargée :

a. D'assurer le maintien de la dynastie ;

b. De maintenir le principe de la séparation du nord et du midi ;

c. De prendre enfin les mesures nécessaires dans l'intérêt du commerce, de l'industrie et de l'ordre public.

Pour arriver à l'établissement et à l'entrée de cette commission, le conseil donne son suffrage aux huit personnes dont les noms suivent savoir : MM. Rouppe, le duc d'Ursel, Gendebien, le prince de Ligne, Fréderic de Sécus, Van de Weyer, le comte Félix de Mérode et Ferdinand Meeus.

Fait en séance du conseil, à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, le 11 septembre 1830. » DELVAUX DE SAIVE.

Par ordonnance : *Le secrétaire* P. CUYLEN.

Habitans de Bruxelles, vous aurez de la confiance dans les hommes choisis par les représentans de vos sections ; soyez persuadés que rien ne sera négligé par eux pour maintenir l'ordre public et assurer vos libertés.

Le commandant en chef de la garde bourgeoise,

Baron VANDERLINDEN D'HOOGHVORST.

Par ordonnance : *Le secrétaire*, J. NICOLAY.

Digitized by Google

Un ordre du jour est publié relativement aux billets de la banque sur le payement desquels on avait jeté quelque inquiétude, le commandant de la garde bourgeoise, après amples informations, rassure le public, il fait connaître que les payemens sont ouverts dans les bureaux de la banque et qu'il vient d'être enjoint à tous les receveurs des deniers publics et des taxes de recevoir ces billets en payement.

Les membres de la chambre du commerce et des manufactures, dans leur assemblée du 8, ont aussi résolu de continuer à admettre ces billets comme comptant entr'eux; ces diverses mesures rassurent le commerce.

Des députés de différentes villes nous arrivent, soit pour offrir, apporter ou amener des secours en hommes, argent et munitions.

M. Taintenier, député du Hainaut, gravement malade, arrive avec son médecin pour se rendre à La Haye.

PROCLAMATION.

La commission de sûreté publique, aux habitans de la ville de Bruxelles.

Habitans de Bruxelles, la commission de sûreté, choisie par les sections et nommée par la régence, est installée.

Elle vous engage à attendre avec calme le résultat de l'ouverture des États-généraux, persuadés que vous devez être que les députés des provinces méridionales soutiendront en loyaux mandataires les vœux de ces provinces.

Elle engage les étrangers à rentrer dans leur domicile. Aide, protection et sûreté leur sont assurés. Elle les prévient, en conséquence, qu'ils auront à se faire inscrire, avant le 20 du mois, au bureau établi à cette fin à l'hôtel-de-ville. Cette mesure, toute de protection, n'a point pour objet de les soumettre à un service public.

Elle vient d'acquérir la certitude qu'à partir de lundi prochain, les ouvriers sans occupation se-

Digitized by Google

ront admis à travailler au boulevard entre la porte de Hal et celle d'Anderlecht.

Elle invite cependant les chefs d'ateliers à conserver du travail à leurs ouvriers.

Elle a invité la régence, dans l'intérêt du commerce, à faire achever au plus tôt les travaux du canal, et à annoncer l'époque de son ouverture, afin de rétablir les communications commerciales.

Elle prendra toutes les mesures nécessaires, en s'assurant du commun accord des autres villes, pour le maintien de la dynastie et de la tranquillité publique, et pour faire converger les opinions et les efforts des citoyens vers un même but patriotique, en sorte qu'ils ne soient pas détournés de cet intérêt légitime par aucune influence étrangère.

Fait à Bruxelles, le 11 septembre 1830.

Comte Félix de Mérode, A Gendebien, Rouppe, F. Meeus, Sylvain Van de Weyer. (1)

DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 1830.

La tranquillité continue à régner ici. De jour en jour le service de notre brave garde bourgeoise se fait avec plus de régularité. Les postes des palais du roi et des princes à Bruxelles, à Laeken et à Tervueren, ainsi que ceux des établissemens publics se relèvent avec une exactitude militaire. C'est avec une vive impatience qu'on attend le discours du trône.

Le trésorier Ferdinand Meeus, rue royale neuve, près de la porte de Schaerbeek, a reçu le 9 de ce mois, pour le service de la garde bourgeoise de Bruxelles, 1° de M. le baron Huys de Thy, fl. 250; 2° de Mad. la comtesse douairière de Robiano, fl. 300; 3° de M. le comte Eugène de Robiano d'Ostregnies, fl. 200; total fl. 750.

Le *Courrier des Pays-Bas* a versé entre les mains du trésorier les 200 francs envoyés de Péruwelz.

Le Théâtre est ouvert pour la première fois depuis nos troubles.

(1) Les autres membres de la commission de sûreté sont absens et n'ont point encore accepté leurs fonctions.

Digitized by Google

Les acteurs faisant partie de la Garde Bourgeoise, sont demandés, et Lafeuillade est invité à chanter plusieurs hymnes patriotiques, composées depuis quelques jours, les refrains en sont répétés par le public.

LUNDI ET MARDI 13 ET 14 SEPTEMBRE.

Rien, pendant ces deux jours n'a changé l'état d'attente et d'anxiété dans lequel nous vivons, enfin le 14, à midi, le discours du trône est arrivé, un bruit sourd se répand dans la ville et toute la population est en mouvement pour connaître le contenu de cette pièce importante, l'objet de notre attente et de l'espoir d'une population entière, les presses particulières devancent la publication officielle, les journaux étant déjà publiés, les journalistes le publient par supplément, et en deux heures la ville et les campagnes en sont fournies. Voici cette pièce :

DISCOURS DU TRONE,

Prononcé le 13 *septembre* 1830.

La réunion extraordinaire de V. N. P. que j'ouvre aujourd'hui, est devenue impérieusement nécessaire par la force de circonstances déplorables.

En paix et amitié avec tous les peuples de notre hémisphère, les Pays-Bas voyaient aussi depuis peu la guerre heureusement terminée dans nos possessions d'outre-mer; ils florissaient en paix par l'ordre, le commerce et l'industrie; je m'occupais du soin d'alléger les charges du peuple, et d'introduire peu-à-peu dans l'administration intérieure les améliorations que l'expérience avait indiquées; lorsque tout-à-coup à Bruxelles, et bientôt, d'après cet exemple, dans quelques autres places du royaume éclata une émeute caractérisée par l'incendie et le pillage, dont la description dans cette réunion serait trop affligeante pour mon cœur, pour le sentiment national et pour l'humanité.

En attendant la coopération de VV. NN. PP.,

Digitized by Google

dont la convocation a été ma première pensée, toutes les mesures qui dépendaient de moi, ont été prises sans délai, pour arrêter les progrès du mal, défendre les bien pensans contre les mal-intentionnés, et écarter des Pays-Bas le fléau de la guerre civile.

Examiner avec VV. NN. PP. la nature et l'origine des événemens, leur but et leurs conséquences, est moins nécessaire en ce moment pour l'intérêt de la patrie, que de rechercher les moyens par lesquels le repos et l'ordre, le pouvoir et la loi peuvent être, non seulement momentanément rétablis, mais plutôt confirmés à toujours.

Entre-temps, NN. et PP. SS., vu la divergence des opinions, l'effervescence des esprits et l'existence de diverses manières de penser, rendent ma tâche très-difficile de coordonner mes désirs pour le bien-être de tous mes sujets avec l'obligation que je dois à tous et que j'ai juré pour tous.

Par cette raison, j'en appelle à votre sagesse, à votre jugement et à votre fermeté, à l'effet de fixer, d'accord avec les représentans du peuple, et de déterminer ce qu'il importe de faire dans ces pénibles circonstances pour le bien-être des Pays-Bas.

De plusieurs côtés l'on pense que le salut de l'état pourrait être avancé par une révision de la loi fondamentale, et même par une séparation des provinces, unies par des traités et une loi fondamentale.

Mais une semblable question ne peut être résolue que par la voie prescrite, par cette même loi fondamentale, au précepte de laquelle nous sommes tous liés par un serment solennel.

Cette question importante fera l'objet principal de vos délibérations.

Je demande à connaître sur ce point, la pensée et l'opinion de votre assemblée avec cette

Digitized by Google

sincérité et ce calme qu'exige si particulièrement la haute importance de la chose, tandis que de mon côté désirant avant tout le bonheur des habitans des Pays-Bas, dont les intérêts ont été confiés à mes soins par la Providence divine, je suis tout disposé à coopérer avec VV. NN. PP., aux mesures, qui peuvent y conduire.

En outre, cette assemblée extraordinaire a pour but de donner connaissance à VV. NN. PP. que les intérêts du royaume, au milieu de ce qui se passe, exigent la continuation de la réunion de la milice au-delà du temps fixé par la loi fondamentale pour les exercices ordinaires.

Les moyens de pourvoir aux besoins pécuniaires qui en résultent ainsi que de plusieurs autres conséquences suites du désordre, peuvent provisoirement avoir lieu au moyen de crédits ouverts; cependant leur réglement ultérieur devra former l'objet de vos délibérations dans votre prochaine session ordinaire.

NN. et PP. SS., je compte sur votre fidélité et votre amour pour la patrie.

Plein du souvenir des révolutions qui ont aussi grondé sur ma tête, je n'oublierai pas plus le courage, l'amour et la foi, qui ont repoussé la violence, affermi l'existence nationale et déposé le sceptre entre mes mains, que la vaillance qui a soutenu le trône sur le champ de bataille et assuré l'indépendance de la patrie.

Entièrement disposé à satisfaire à tous justes désirs, je ne céderai jamais à l'esprit de parti, ni n'accéderai à des mesures qui sacrifieraient les intérêts et le bien-être de la nation aux emportemens ou à la force.

Réunir, si c'est possible, tous les intérêts, est le vœu de mon cœur.

Digitized by Google

Le roi s'étant retiré avec le cérémonial d'usage, la séance est fermée; la première chambre se retire et il est donné lecture du message royal ci-après.

NN. et PP. SS. à l'occasion des circonstances que nous avons fait connaître aux chambres à l'ouverture de votre présente session extraordinaire, et à tous les habitans des Pays-Bas par notre proclamation du 5 de ce mois, nous désirons qu'il soit incessamment pris en considération particulière par VV. NN. PP.

1°. Si l'expérience a démontré la nécessité de changer les institutions nationales.

2°. Si dans ce cas, les rapports affermis par des traités et la loi fondamentale entre les deux grandes divisions du royaume, devraient, pour l'accomplissement des intérêts communs, être changés de forme ou de nature.

Il nous sera agréable de recevoir, l'expression franche et entière des sentimens des représentans du peuple des Pays-Bas sur ces deux points importans, aussi promptement que le comporte la nature de cette question, afin de pouvoir ensuite arrêter avec VV. NN. PP. les mesures qui devraient être prises pour la mise à exécution de leur décision.

Et sur ce, NN. et PP. SS. nous vous remettons à la grâce de Dieu.

La Haye, 13 septembre 1830. GUILLAUME.

Ce discours fut imprimé et peu après affiché avec le message qui le suit.

Dès l'instant qu'il fut connu il porta le découragement parmi la population industrieuse de notre ville, et l'exaspération dans l'âme de tous ceux qui s'étaient armés pour le maintien de l'ordre, et qui par la nature de son contenu éprouvèrent les plus vives craintes de n'être plus maîtres de réprimer les mouvemens populaires, la nuit s'annonça très agitée, des groupes se formèrent sur la Grande Place, et il fut impossible de la faire évacuer sans employer une violence qui serait devenue inutile et funeste.

Digitized by Google

MERCREDI, 15 SEPTEMBRE 1830.

La nuit s'est passée tranquillement, aucune résistance n'ayant été opposée à l'affluence du peuple pour l'empêcher de se rassembler. La curiosité et l'inquiétude tenait toute la population sur pieds.

Pour obvier à tous les malheurs qui pouvaient résulter de cet état de choses, la commission de sûreté fit convoquer toutes les sections, avec invitation de se rassembler et d'envoyer chacune quatre députés, choisis dans leur sein, à l'Hôtel-de-Ville pour entendre la lecture d'une adresse à nos députés des États-généraux, à La Haye, à l'occasion du discours du trône.

La matinée fut employée à ces rassemblemens, chaque compagnie assemblée nomma quatre électeurs qui se réunirent à l'instant et nommèrent quatre députés près la commission de sûreté (1); à dix heures les trente-deux députés des huit sections étaient nommés, à onze heures ils se trouvaient réunis ainsi que les députés des corps armés de Liége, Luxembourg et autres villes dans la salle des séances.

Mais la plupart des députés choisis, trouvant que la mission d'aller entendre et signer pour les sections, une adresse aux États-généraux, relative au discours du trône, était de la plus haute importance, et prévoyant que la rapidité de la discussion ne leur permettrait pas de consulter leurs mandataires, demandèrent qu'au moins les électeurs de leurs sections fussent admis comme spectateurs à cette séance, afin de diminuer la responsabilité d'un pareil acte.

Le conseil accorda cette demande; mais vers midi la foule devenant immense sur la grande place et demandant à grand cris que la séance fut publique, un grand nombre de particuliers furent admis.

L'assemblée se composait de la commission de sûreté, présidée par M. le commandant baron d'Hooghvorst. Les divers commités, l'état-major et les membres de son conseil y assistaient. M. Van de Weyer se lève et dit que M. le président autorise

(1) Un officier, un sous-officier, un garde, et le capitaine commandant la section formaient chaque députation.

Digitized by Google

M. le secrétaire Nicolay à exposer à l'assemblée les motifs de la réunion des conseils et de la convocation des sections. M. Nicolay expose en peu de mots que les termes vagues et les lenteurs qui paraissent être la conséquence du discours du trône ayant excité une rumeur générale; la commission de sûreté avait cru devoir prendre quelque mesure préservatrice de la tranquillité et qu'il avait jugé nécessaire de rédiger une adresse à nos membres des États-généraux à La Haye, afin d'accélérer quelque démarche de leur part et de calmer le peuple en s'occupant immédiatement de ses intérêts. Que cette même commission avait cru ne point devoir faire cette démarche sans consulter les sections, et que c'était pour signer cette adresse qui allait leur être soumise que leurs députés étaient appelés.

Après ce discours, M. Van de Weyer au nom du président, fait donner lecture du projet d'adresse.

Après cette lecture la parole est aux députés des sections : de nombreuses observations se succèdent, plusieurs orateurs sont entendus et parlent longuement pour et contre. M. Van de Weyer répond à diverses observations et donne lui-même une seconde lecture de l'adresse ; elle donne lieu à de nouveaux discours qui se succèdent.

Au milieu de la discussion une proposition est faite : elle tend à établir de suite un gouvernement provisoire, cette proposition est rejetée par la majorité de l'assemblée et le bureau s'oppose à ce qu'elle soit mise en discussion, comme contraire à l'objet de la réunion.

La discussion est reprise, mais il devient impossible de s'arrêter à la rédaction de l'adresse telle qu'elle est, attendu le grand nombre d'amendemens proposés, plusieurs députés déclarant d'ailleurs ne pouvoir prendre sur eux de la signer sans consulter leurs commettans.

Enfin on convient que chaque députation des sections déléguera, séance tenante, un de ses membres qui sera de suite adjoint au comité pour travailler sans désemparer, à une nouvelle rédaction de l'adresse.

A 6 heures, la séance est reprise il est donné lecture de la nouvelle adresse ainsi conçue :

A MM. les députés des provinces méridionales à la seconde chambre des États-généraux à La Haye.

Digitized by Google

Messieurs, le discours de la couronne aux états-généraux, loin de satisfaire et de rassurer les habitans de Bruxelles, ont excité au plus haut degré l'effervescence et le mécontentement populaire. Ce discours que l'on attendait avec anxiété, semble prouver que le gouvernement continue à ne pas comprendre sa situation vis-à-vis de nos provinces, et la nécessité d'y ramener enfin, par un système de franchise et de loyauté évidentes le calme et l'espérance.

« L'état, y est-il dit, florissait dans un heureux repos, par l'ordre, le commerce, l'industrie. Le gouvernement s'occupait d'alléger les charges du peuple et d'introduire successivement dans l'administration intérieure les améliorations que l'expérience avait indiquées. Tout-à-coup une émeute éclata à Bruxelles, et cet exemple est imité dans quelques autres localités ; l'incendie et le pillage signalèrent ces désordres, trop affligeans pour mon cœur, la nation et l'humanité, pour que j'en offre à cette assemblée le triste tableau.

» Les mesures qui dépendaient du gouvernement ont été prises sans délai pour arrêter les progrès du mal, protéger les bons citoyens contre les malveillans et détourner du royaume le fléau de la guerre civile. »

Oui, sans doute, Messieurs, mais qui peut revendiquer le mérite de ces mesures dont le gouvernement semble s'attribuer l'honneur à lui même? n'appartient-il pas aux citoyens qu'une administration toujours pleine de défiance contre les hommes indépendans et libres avait privés de la force des armes, tandis qu'elle les livrait à une garde sans consistance qui disparut au premier signal du danger ?

Est-ce ainsi qu'il convenait de reconnaître les services éminent rendus par la garde de Bruxelles dont le zèle plein d'activité et de dévouement a préservé de l'incendie et du pillage les maisons de tant de fonctionnaires publics et les palais des princes et du roi lui-même.

Une partie de la garnison de Bruxelles désarmée en quelques instans mettait l'autre à la discrétion du peuple irrité, lorsque les fidèles bourgeois vinrent prêter aux soldats paralysés dans leurs mouvemens un appui protecteur, vérité que le prince d'Orange s'est plu à reconnaître.

Vous avez jugé ainsi, Messieurs, ces faits honorables auxquels succéda un vif élan de patriotisme. Le bonheur relatif dont jouissaient les Belges, et qu'ils obtenaient à la sueur de leurs fronts, était diminué par les griefs de toute nature, dont l'existence obstinément maintenue par le gouvernement, était depuis long-temps l'objet des plaintes universelles. Un drapeau, cher aux souvenirs des Belges, dans tous les temps jaloux de leurs droits, est arboré en signe de ralliement. Ce drapeau national, choisi pour faire disparaître tout étendard contraire à la dynastie régnante, contribue à calmer l'effervescence de la multitude. Il ramène l'ordre gravement troublé, mais il fait naître aussi dans tous les cœurs un vif désir d'affran-

Digitized by Google

chissement. Et comment de généreux citoyens, armés pour l'existence sociale compromise par l'incurie d'un ministère anti-belge, n'eussent-ils point songé à se délivrer des vexations et des iniquités sans nombre qu'ils subissent depuis dix-sept ans avec une patience que rien n'égale? En vain trois cent mille pétitionnaires ont signalé les motifs de mécontentement général. Le pouvoir était sourd à leurs humbles demandes.

Cependant, la capitale des provinces du midi se trouve en possession d'une force que des circonstances imprévues ont mise dans ses mains. D'autres cités, émues d'un sentiment qui vit dans toutes les ames, suivent l'impulsion qui résulte, non d'une connivence coupable, mais d'un élan spontané et légitime. Les régences de presque toutes les autres villes prennent part au mouvement patriotique. Les premiers d'entre vous, Messieurs, réunis à Bruxelles, appuient ce mouvement par une proclamation où loin de blâmer leurs compatriotes, ils déclarent d'après l'exemple qui leur avait été donné par la commission nommée par le prince d'Orange, s'associer franchement à leurs efforts et manifestent énergiquement à S. A. R. les vœux des Belges pour une séparation du nord et du midi du royaume, qui seule semble le terme nécessaire d'injustice et de préférences odieuses.

Tels sont, Messieurs, les événemens qui ont précédé la résolution que vous avez prise de tenter encore les chances d'une réunion avec vos collègues des provinces du nord, réunion depuis tant d'années funestes aux habitans des provinces du midi. Il ne nous appartient point de juger une détermination, un parti mûrement examiné sans doute par votre sagesse; cependant, au milieu des dangers imminens qui menacent et la ville de Bruxelles, et notre patrie tout entière, nous ne devons point vous taire la vérité. La proclamation du roi, votre absence, le discours prononcé par S. M. aux états-généraux nous présagent un sombre avenir. Partout des troupes occupent nos forteresses, ou cernent nos villes avec une attitude qui respire la guerre, et semble vouloir en appeler à la violence plutôt qu'au bon droit.

Tandis que vous soumettant à toutes les exigences d'une étroite légalité, vous employez l'arme du raisonnement pour soutenir notre cause, les bataillons grossissent autour de nous. Le discours du trône vous invite même à les maintenir en permanence. Sommes-nous donc les ennemis d'un arrangement à l'amiable? Sommes-nous des sujets rebelles qu'il faut impitoyablement courber sous le joug. Vous connaissez nos intentions constitutionnelles et justes; vivre avec la Hollande sur un pied d'égalité lorsque nous supportons une partie si considérable du fardeau de la dette est l'unique prétention de ces révoltés audacieux qu'on entoure d'un appareil foudroyant. Un tel système de compression militaire ne peut, Messieurs, qu'attirer sur nous les plus affreuses calamités. Tandis que vous suivrez pas à pas toutes les formalités exigées par la loi fondamentale sur la solution

Digitized by Google

de la grande question que vous devez décider plus tard, réunis à des députés convoqués en nombre double, notre commerce et notre industrie périssent de langueur dans notre douloureuse incertitude.

Des villes considérables, inquiétées par le voisinage de troupes nombreuses dont elles ignorent les projets, sont dans un état continuel d'alarme, et verront croître rapidement la misère et le désespoir des classes ouvrières.

Lorsque votre présence autour du trône lui assure toute sécurité, souffrirez-vous que vos citoyens, amis comme vous des droits de leur patrie, encouragés par vous même à défendre ces droits, soient exposés à ces mesures guerrières, aussi intempestives qu'inutiles? Ce n'est point sans doute pour nous abandonner et nous perdre que vous avez consenti à suivre dans leur long circuit et malgré l'urgence des événemens toutes les voies constitutionnelles les plus lentes et par conséquent les plus pénibles dans notre situation; que cette condescendance de votre part vaille du moins au pays, dont vous êtes les mandataires, le repos et la confiance dont il a un pressant besoin.

Ce but réparateur ne peut être atteint qu'autant que vous obteniez immédiatement du trône une mesure rassurante et décisive qui fasse renaître de suite le calme dans les esprits et la confiance indispensable au commerce et à l'industrie; que les démonstrations hostiles dont nous sommes menacés cessent, que les troupes venues du nord et qui nous environnent se retirent dans leurs garnisons. La tranquillité se rétablira et les apparences de guerre civile que le gouvernement craint de voir éclater se dissiperont d'elles-mêmes.

Tels sont les vœux que nous désirons voir porter au pied du trône. Si vous ne pouviez obtenir ces garanties indispensables dans la crise actuelle, nous osons croire MM. que vous refuseriez hautement de légaliser par votre présence à La Haye les vues et les actes hostiles qui consommeraient la ruine de notre patrie.

Bruxelles, le 13 septembre 1830.

Cette lecture est écoutée attentivement par un auditoire nombreux d'hommes presque tous armés, quelques observations sont faites dans le plus grand calme, et l'adresse est adoptée à l'unanimité et signée par les trente-deux députés des sections, par l'état-major, le conseil de la garde bourgeoise et par les membres de la commission de sûreté; l'assemblée décide en outre que les bourgeois présens seront admis à apposer leur signature s'ils le désirent, un grand nombre s'empresse de signer, après quoi la séance est levée et l'assemblée dissoute.

Digitized by Google

Une députation de personnes qui se sont offertes a été chargée de porter cette adresse à La Haye.

Des groupes nombreux et impatiens s'étant formés sur la place de l'hôtel-de-ville, MM. d'Hooghvorst et Van de Weyer les haranguèrent, leur communiquèrent la décision de l'assemblée, laquelle fut accueillie par des acclamations unanimes. Peu d'instant après la plus parfaite tranquillité régna sur la place et toute la ville fut calmée.

Outre l'adresse adoptée à l'hôtel-de-ville, la pièce suivante délibérée et rédigée par une assemblée de notables citoyens de Bruxelles réunis, a été, dans la journée, soumise à l'adhésion et à la signature d'un grand nombre de personnes.

« Les soussignés, habitans de Bruxelles, Liége, Louvain, Luxembourg, Namur, Neufchâteau, Alost, St.-Trond, Roulers, Tirlemont, Jodoigne, Dinant, Thielt, etc.

» Vu le discours du trône et considérant le danger d'heure en heure plus imminent d'une guerre civile, la détresse et l'irritation toujours croissante des classes commerçantes et ouvrières.

» Supplient leurs députés d'employer tous leurs efforts pour faire consacrer sans délai, dans l'adresse en réponse au discours du trône, ou par tout autre acte, le principe de la séparatipn du nord et du midi, et de réclamer en même-temps l'éloignement immédiat des troupes hollandaises stationnées dans les provinces belges.

» Si leurs efforts n'atteignent pas ce but, seul capable de maintenir la paix dans nos provinces, les soussignés invitent instamment leurs députés à revenir parmi eux comme un grand nombre d'entre eux en avait d'abord exprimé l'intention. »

Cette pièce a été couverte en moins de quatre heures de quelques centaines de signatures honorables et envoyée à La Haye dans la nuit.

M. le prince de Ligne a écrit la lettre suivante à M. le baron Vanderlinden d'Hooghvorst.

Au château d'Antoing, ce 12 septembre 1830.

Monsieur le baron, l'on m'a fait parvenir ici la lettre par laquelle je suis appelé à faire partie de la commission de sûreté générale, nommée sur la présentation des candidats élus par les sections de la garde bourgeoise.

Je ne me ferai jamais un jeu de ma parole, aussi en acceptant avec toutes ses conséquences la marque de confiance dont on vient de m'honorer, me croirais-je d'autant plus obligé d'en remplir toutes

Digitized by Google

les conditions ; habitant du royaume, mais lié par un serment à S. M. l'empereur d'Autriche, je ne crois pas que ma position puisse me permettre de faire partie d'une commission qui, dans les circonstances graves où nous nous trouvons, pourrait me mettre dans le cas de contracter d'autres engagemens politiques.

Lorsque la personne appelée à me remplacer sera désignée j'ose espérer que vous voudrez bien consigner le motif qui me force de refuser de coopérer à cette tâche, afin que les raisons qui dirigent ma conduite soient suffisamment connues ; car personne ne forme des vœux plus ardens que moi pour la prospérité du pays.

Veuillez, monsieur, être l'interprête de ma reconnaissance pour le choix que l'on a bien voulu faire de moi, et en même-temps de mes regrets de ne pouvoir y répondre, en donnant communication de cette lettre.

Agréez, je vous prie, monsieur le baron, l'assurance de ma haute considération et des sentimens les plus distingués.

Le prince DE LIGNE.

M. Frédéric de Sécus n'a point accepté son mandat pour cause d'absence forcée. La commission de sûreté s'est adressée à la régence pour l'inviter à lui nommer un remplaçant parmi les quinze candidats élus par les sections. M. Vilain XIIII a été désigné par elle. Même invitation lui a été faite pour le remplacement de M. le prince de Ligne. M. le duc d'Ursel n'a pas fait connaître son intention.

Hier a eu lieu un dîner offert par la garde bourgeoise de Bruxelles aux Liégeois armés qui sont dans nos murs.

Aujourd'hui s'est formé un club sous la dénomination de *Réunion centrale*, dont le réglement ci-après fait connaître les attributions. Il a tenu sa première séance ce matin.

RÉUNION CENTRALE.

Des citoyens des provinces belges s'unissent en société sous la dénomination de RÉUNION CENTRALE.

L'institution de cette société a pour but spécial de favoriser l'émission libre et la discussion calme de tout principe patriotique, ainsi que la proposition et l'exécution énergique de toute mesure jugée utile au triomphe des intérêts moraux et matériels des provinces méridionales.

RÉGLEMENT.

Art. 1. Le nombre des membres de la réunion sera illimité.

2. Tout citoyen domicilié en Belgique, âgé de dix-huit ans, pourra en faire partie.

3. Pour faire partie de la réunion, il faudra être présenté par trois membres.

Digitized by Google

4. Cette présentation sera faite par écrit et signée par les membres présentans, et déposée aux archives.

5. Il y aura séance ordinaire tous les jours à huit heures du matin.

6. Des séances extraordinaires pourront avoir lieu.

7. Il y aura sur le bureau un registre de présence que signera chaque membre en entrant en séance.

8. Le bureau sera composé d'un président, et deux vice-présidens et de quatre secrétaires. Ils seront nommés par assis et levé, et renouvellés tous les huit jours.

9. Il y aura un trésorier auquel seront adjoints deux de ses collègues. Ils seront aussi nommés par assis et levé.

10. Quiconque voudra prendra la parole devra l'obtenir du président, et se placera près du bureau.

11. Toute proposition, avant d'être discutée devra être déposée par écrit sur le bureau.

12. L'orateur s'adressera toujours à l'assemblée.

13. L'auteur d'une proposition pourra la développer par écrit.

14. Le président pourra interrompre l'orateur après cinq minutes.

15. Aucun membre, à l'exception de l'auteur, ne pourra obtenir plus de deux fois la parole sur la même question.

16. Après la lecture d'une proposition, le président pourra mettre aux voix l'ordre du jour.

17. Dans toute délibération on votera par assis et levé.

18. A l'ouverture de chaque séance, le président fera part à l'assemblée des nouvelles importantes.

19. La réunion centrale se mettra en rapport avec les autres villes de la Belgique.

20. Le trésorier recevra de chaque membre admis, un florin ainsi que les dons patriotiques.

21. Lorsque les fonds, provenant de la première mise seront épuisés, il sera fait de nouveaux appels.

22. Les fonds seront laissés à la disposition du bureau.

JEUDI 16 SEPTEMBRE 1830.

L'avis suivant est affiché.

La commission de sûreté, chargée, aux termes de son mandat, de maintenir le principe de la séparation du nord et du midi, invite tous les Citoyens qui ont, sur cette question nationale, des vues utiles et patriotiques, à lui communiquer leurs mémoires où nos intérêts politiques, commerciaux et industriels seraient examinés avec impartialité.

Bruxelles, 16 septembre 1830.

Sylvain Van de Weyer, A. Gendebien, Rouppe, Félix de Mérode, F. Meeus.

Digitized by Google

La proclamation suivante a été publiée le 14.

L'état-major général de la Garde-Bourgeoise informe les habitans que depuis la création et l'entrée en fonctions de la commission de sûreté publique, les pouvoirs en quelque sorte illimités que les circonstances, le besoin urgent de maintenir l'ordre et de protéger les propriétés, avaient placés entre les mains de l'état-major, se trouvent aujourd'hui réduits à un simple pouvoir d'exécution et que le pouvoir régulateur et administratif réside actuellement entre le mains de la commission de sûreté.

Le commandant en chef de la garde bourgeoise,
Baron Vanderlinden d'Hooghvorst.
Par ordonnance : *Le secrétaire*, Nicolay.

Il ne se passe rien de remarquable, chaque moment voit entrer dans nos murs de nouveaux corps armés de toutes les villes des provinces voisines; les dons patriotiques se succèdent, et le service de la garde bourgeoise s'organise et se continue avec activité. Le peuple est dans une grande agitation continuelle.

SAMEDI, 18 SEPTEMBRE.

La journée d'hier s'est passée comme la précédente aujourd'hui sont de retour dans nos murs MM. Nicolay et Vleminckx, porteurs de l'adresse aux députés des états-généraux à La Haye : arrivés dans cette résidence le 16, très-tard dans la soirée, ils n'ont pu voir que le lendemain quelques-uns de nos députés, qui après avoir promis au nom de leurs collègues la prise en considération de l'adresse, ont engagé ces Messieurs à repartir promptement avant que le motif de leur voyage ne puisse y être connu. Leur mission étant remplie ils se sont remis en route à l'instant même.

Les circonstances sont tellement graves et l'état d'irritation de part et d'autre paraissant porté au dernier point, on ne saurait prévoir de quels événemens nous sommes menacés; nos députés sont à La Haye dans un état de mal-aise, que leur position extraordinaire rend pénible.

DIMANCHE, 19 SEPTEMBRE.

La journée semble devoir être tumultueuse, on apprend qu'un détachement de volontaires s'est porté sur la route de Tervueren cette nuit et a ramené ce matin quatre che-

Digitized by Google

vaux de maréchaussée. Ce mouvement est désapprouvé par la commission de sûreté, elle le fait connaître dans une proclamation qui est affichée dans l'après-midi. Mais cette décision exaspère le peuple et augmente l'effervescence toujours croissante des troupes armées qui demandent à grands cris d'aller en avant.

Il est nécessaire de dire que depuis plusieurs jours on est instruit que les troupes se concentrent à une lieue de la ville vers Dieghem et sont échelonnées depuis cet endroit jusqu'à Anvers.

L'état d'agitation continue. La proclamation de la commission de sûreté ayant été arrachée et foulée aux pieds, le peuple demandait des armes à grands cris, un groupe parvint à s'introduire dans l'hôtel-de-ville, il s'empara d'une caisse contenant des fusils, et se retira satisfait.

A la nuit, la grande place reste encombrée par la foule, tout le monde est pêle-mêle peuple, bourgeois, gardes, mais personne ne manifeste d'intentions hostiles l'un contre l'autre; les postes sont envahis, le peuple et les bourgeois armés conversent ensemble.

Bientôt une foule immense se rassemble aussi sur la place du spectacle, dite *de la Monnaie*, on envahit le poste, l'alarme est donnée à tous les corps de garde, plus de 600 hommes armés se réunissent de tous les points sur cette place, mais la foule reste, se mêle aux gardes et fraternise dans les rangs. Le poste n'était point désarmé, chaque patrouille retourne au sien respectif.

Pendant ce temps, l'hôtel-de-ville était envahi par une foule immense, la troupe liégeoise s'y porta et monta tambour battant à la commission de sûreté; elle y fut suivie par un grand nombre de bourgeois; des vives altercations eurent lieu entre les citoyens qui demandaient des fusils et la commission; M. Rogier parvint à emmener le peuple en lui promettant quarante fusils qui appartenaient à son corps; l'hôtel-de-ville fut ainsi évacué. Descendu sur la grande place M. Rogier harangua de nouveau le peuple, l'engagea à prouver qu'il voulait la liberté, non le pillage et réclama que l'on punit militairement celui qui ferait de ses armes un cou-

Digitized by Google

pable usage ou menacerait la tranquillité publique. Il partit avec une colonne immense dont les cris de *vive la liberté* interrompaient seuls la tranquillité.

Arrivés à la caserne Ste.-Elisabeth, M. Rogier fit délivrer 40 fusils selon sa promesse, prenant les noms et demeures des Bourgeois à qui il les délivrait. Toute la troupe partit formant une patrouille nombreuse qui parcourut toute la ville précédée de tambours, et de gardes liégeois et autres marchant en ordre aux cris de *vive la liberté!* fraternisant avec les postes et annonçant par de bruyantes acclamations l'intention de marcher en avant.

LUNDI, 20 SEPTEMBRE.

La nuit ne s'est point passée aussi bien que la soirée ; sur la grande place il y a eu une mêlée, des coups de fusils ont été tirés il y a eu quelques tués et blessés ; heureusement d'autres patrouilles sont intervenues et avec des paroles bienveillantes ont pu changer la direction de la foule.

Sur la place St.-Michel une foule d'ouvriers stationnait, en attendant le jour ils ont fait ouvrir deux boutiques de liqueurs et ont exigé quelques bouteilles d'eau-de-vie.

A six heures du matin, ce corps qui s'était considérablement renforcé s'est porté sur la grande place et delà à la caserne des Liégeois; toute la ville est sur pieds; on bat la générale mais pendant que les gardes bourgeois se rassemblent, que les ordres se croisent, il existe un moment d'hésitation ; le poste de l'amigo ainsi que plusieurs autres sont désarmés ; le peuple se trouve armé et remplace partout la garde bourgeoise ; tout cela se passe sans le moindre accident personnel.

La ville est extrêmement agitée, une multitude armée se porte sur la grande place et se forme en colonne sous le commandement de chefs improvisés. Le plus grand ordre règne dans cette troupe.

A dix heures, les portes de l'hôtel-de-ville sont enfoncées par le peuple qui s'arme des fusils et des sabres qu'il y trouve et qui vient se joindre à la colonne déjà rangée sur la place.

Les membres de la commission de sûreté se proposaient de réunir les notables de Bruxelles à l'effet de les consulter sur les mesures à prendre dans les circonstances actuelles ;

Digitized by Google

mais la rapidité des événemens ayant changé l'état des choses elle se trouve dissoute et n'a pu donner suite à ce projet.

L'hôtel-de-ville envahi deux fois en vingt-quatre heures, reste désert et la ville est livrée au peuple armé. On n'entend parler d'aucun excès sur les propriétés particulières ni sur les personnes.

Vers cinq heures du soir, une troupe en armes de 400 hommes environ, est sortie de la caserne Ste-Elisabeth, escortant un drapeau qui portait l'inscription suivante : *Gouvernement provisoire : De Potter, Gendebien, D'Oultremont* (*de Liége*).

MARDI, 21 SEPTEMBRE.

Toutes les sections étaient convoquées pour se réunir à dix heures sur la grande place, M. le baron d'Hooghvorst qui avait abandonné un instant le commandement, vient d'y annoncer qu'il le conserverait pour le service intérieur.

Des colonnes mobiles se sont formées.

M. le baron Van der Smissen a donné hier sa démission.

Déjà dès le matin, le bruit courait, que par suite des derniers événemens, les troupes campées de Vilvorde à Malines avaient fait un mouvement en avant. Vers une heure et demie de relevée, on apprit qu'une reconnaissance de dragons légers s'était présentée à Schaerbeek. En un instant, une population immense avec et sans armes, se précipita vers les portes de Louvain et de Schaerbeek, le tocsin se fit entendre dans la ville. Des ordres furent donnés pour élever de nouvelles barricades dont la construction se continua sur plusieurs points jusque bien avant dans la nuit. La ville en est sillonnée.

Cependant dès les deux heures, un grand nombre de volontaires, en tête desquels étaient les gardes liégeois, s'étaient portés vers les hauteurs de Schaerbeek et furent suivis par nombre d'autres, durant le reste de l'après-midi.

Ils rencontrèrent, selon le plus grand nombre de versions, aux environs du moulin d'Ever, le poste de cavalerie qui avait mis Bruxelles en mouvement. A leur approche, celui-ci se replia ; les premiers s'étendirent alors dans l'espace qui sépare les chaussées de Louvain et de Dieghem et firent un

Digitized by Google

feu de tirailleurs contre divers détachemens de cavalerie et d'infanterie qu'ils trouvèrent vis-à-vis d'eux.

Le nombre de ceux-ci se montait de 6 à 700 hommes ; l'engagement se prolongea pendant plus d'une heure, il y a eu plusieurs tués et blessés ; parmi les premiers se trouvaient plusieurs dragons, et un volontaire liégeois.

MERCREDI, 22 SEPTEMBRE.

Nos tirailleurs sont rentrés, leur succès enhardit ; toute la populace armée se dispose à une vigoureuse résistance, on parle de divers moyens de défense, des bruits confus circulent de toute part, on s'attend à une attaque, les autorités anciennes et nouvelles ont disparu. La Garde Bourgeoise ne fait aucun service ; les bataillons liégeois et des villes voisines, le peuple de Bruxelles auquel des Gardes Bourgeois se mèlent font un service volontaire, occupent les postes et garnissent les barricades.

Une proclamation du prince Frédéric nous parvient. La *Gazette des Pays-Bas* la publie (1), la voici textuellement :

PROCLAMATION.

Nous, Frédéric, *Prince des Pays-Bas*,

AUX HABITANS DE BRUXELLES.

Bruxellois !

Le Roi, notre auguste père, s'occupe de concert avec les représentans de la nation et de la seule manière qui soit compatible avec leurs sermens, d'examiner attentivement les vœux émis parmi vous.

Cependant l'ordre est sans cesse troublé dans vos murs; tandis qu'avec un zèle et une activité dignes des plus grands éloges, vous veillez à la défense des propriétés publiques et particulières, un petit nombre de factieux parmi vous, excite la populace au pillage, le peuple à la révolte, l'armée au déshonneur ; les intentions royales sont dénaturées, les autorités sans force, la liberté opprimée.

Conformément aux ordres du Roi, nous venons apporter à cet état de choses qui ruine votre cité et éloigne de plus en plus de cette résidence royale la possibilité d'être le séjour du monarque et de l'héritier du trône, le seul remède véritable et efficace, le rétablissement de l'ordre légal.

Les légions nationales vont entrer dans vos murs au nom des lois, et à la demande des meilleurs citoyens, pour les soulager tous d'un service pénible et leur prêter aide et protection.

(1) La *Gazette des Pays-Bas*, journal officiel a paru ce jour, 22 septembre pour la dernière fois, date du 23.

Digitized by Google

Ces officiers, ces soldats, unis sous les drapeaux de l'honneur et de la patrie, sont vos concitoyens, vos amis, vos frères. Ils ne vous apportent point de réactions, ni de vengeances, mais l'ordre et le repos. Un généreux oubli s'étendra sur les fautes et les démarches irrégulières que les circonstances ont produites.

Les auteurs principaux d'actes trop criminels pour espérer d'échapper à la sévérité des lois, des étrangers qui abusant de l'hospitalité sont venus organiser parmi vous le désordre, seront seuls et justement frappés; leur cause n'a rien de commun avec la vôtre.

En conséquence, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit, en vertu des pouvoirs à nous confiés.

Art. 1er. Les troupes nationales rentreront dans Bruxelles.

Art. 2. Tout obstacle à leur marche sera enlevé par les soins de l'autorité municipale, de la garde urbaine, de la commission de sûreté et de tous les bons habitans.

Art. 3 Les postes de la garde urbaine seront successivement remis aux troupes nationales.

Nous statuerons ultérieurement sur le mode de service de ladite garde.

Art. 4. Les individus armés, étrangers à la ville, se retireront sans armes dans leurs foyers. Toute troupe armée appartenant à d'autres communes qui se rendrait à Bruxelles, sera invitée à se retirer et au besoin dissipée par la force publique.

Art. 5. Les couleurs adoptées comme marques distinctives par une partie de la garde urbaine seront déposées.

Nous nous réservons de déterminer les signes de ralliement qu'elle sera autorisée à porter.

Art. 6. L'administration municipale, le comité de sûreté, le conseil et les chefs de la garde urbaine, veilleront à l'exécution des dispositions qui précèdent en ce qui les concerne ainsi qu'au maintien de l'ordre jusqu'à ce que les troupes aient effectué leur entrée.

Art. 7. Les membres de ces corps sont déclarés personnellement responsables, à dater de la notification des présentes, de toute résistance qui pourrait être apportée à la force publique, comme aussi de l'emploi illégal des *deniers publics* ou *municipaux*, *armes* et *munitions*.

Art. 8. La garnison sera le plus tôt possible casernée ou campée de manière à ne point être à charge aux habitans, elle observera la plus exacte discipline.

Toute résistance sera repoussée par la force des armes et les individus coupables de cette résistance qui tomberont entre les mains de la force publique, seront remis au juge compétent pour être poursuivis criminellement.

Fait à notre quartier-général d'Anvers, le 21 septembre 1830.

FRÉDÉRIC, prince des Pays-Bas.

Digitized by Google

Cette proclamation ne fut point affichée et resta inconnue pour la plupart des habitans, la *Gazette des Pays-Bas*, journal officiel très-peu répandu, fut le seul qui la publia (1).

L'absence d'autorités nous laissait sans moyens de communication avec le prince, chef de l'armée qui marchait sur la ville.

Toutefois la proclamation parvenue à l'hôtel-de-ville y fut l'objet d'une délibération entre quelques officiers des sections qui s'y trouvaient encore; on ne put s'entendre et nulle conclusion ne fut prise. C'est alors que M. Ed. Ducpétiaux partit seul à onze heures du soir et se rendit au quartier-général pour parler au prince et lui représenter l'état des choses et la nécessité de s'entendre, et de faire disparaître les restrictions de l'amnistie s'il voulait entrer sans résistance, on apprit le lendemain que M. Ducpétiaux avait été arrêté et conduit à Anvers.

JEUDI, 23 SEPTEMBRE.

La nuit s'est passée dans l'attente et l'anxiété en préparatifs d'un côté, inaction de l'autre, deux ou trois personnes avaient passé la nuit à l'hôtel-de-ville, MM. Pletinckx-Janssens, lieutenant-colonel de la garde bourgeoise, le baron Fellner et deux autres personnes étaient les seuls qui tinssent conseil dans ce vaste local entièrement désert.

A six heures et demie, nous pûmes voir sur le plateau hors la porte de Schaerbeek, que nulle apparence de troupes militaires en marche sur la ville n'existait. La porte était gardée par quelques hommes du peuple armés, cependant à huit heures les hostilités étaient commencées et plu-

(1) Le *Courrier* dans sa feuille du 24, 25 et 26 qui parut le 25, l'a publiée mais après les deux premiers jours de combat.

Digitized by Google

sieurs individus qui se promenaient au-dehors furent fait prisonniers.

A huit heures, une personne vint annoncer à l'hôtel-de-ville que des troupes entraient par la porte de Louvain. Une seconde accourut annoncer qu'il en paraissait à la porte de Schaerbeek, une troisième au même instant, survint et fit connaître qu'il s'en présentait aussi par la porte de Flandre. M. Plétinckx-Janssens, lieutenant colonel charge M. Lippens, officier de la garde bourgeoise qui arrivait à l'ordre, d'aller au-devant des troupes au pont de Laeken pour arrêter leur marche et leur annoncer qu'un parlementaire allait se présenter devant elles; à l'instant, cet officier partit, mais le passage était devenu impossible, des hommes sans commandement, sans point de reconnaissance gardaient la porte de Laeken, tiraient déjà sur les premières vedettes et ne laissaient plus sortir de la ville; les insignes de la garde bourgeoise n'étaient plus un titre de confiance; cet officier qui entendit les premiers coups de canon et qui vit les premiers engagemens, revint à l'hôtel-de-ville rendre compte de ces tentatives et du commencement des hostilités; il n'y trouva plus que le baron Fellner et tous deux prirent le chemin du combat.

Les troupes furent reçues à leur entrée par une poignée de volontaires armés qui leur opposèrent une vigoureuse résistance à toutes les barricades; à la porte de Flandre elles avaient pénétré paisiblement jusqu'au marché aux cochons, lorsqu'elles furent attaquées par deux pelotons et assaillies sur toute la longueur de la rue par des pavés, de la chaux et des meubles lancés par les fenêtres 7 à 800 hommes furent là mis en déroute.

Sur les autres points, les troupes pénétrèrent jusqu'au parc et s'y établirent après de grandes pertes.

Digitized by Google

Vers le matin on affiche une proclamation de M. Plétinckx-Janssens qui engage le peuple à se maintenir dans l'ordre qu'il a su conserver depuis deux jours, malgré l'absence de tout commandement.

M. le général Melinet est prié de prendre le commandement de l'artillerie.

Nous négligerons ici le récit de la marche des troupes et des combats, on le trouvera ci-après dans les rapports officiels pour plus d'exactitude.

Vers trois heures, un officier se disant parlementaire fut arrêté et conduit à la caserne des pompiers par le peuple.

Le général Melinet le sauva des dangers qu'il courut, voulant bien croire qu'il était parlementaire malgré l'absence de toute marque usitée. On fit écrire à cet officier nommé Gumoëns une lettre au prince Fréderic pour lui dépeindre l'esprit qui animait les habitans et la position de la ville. Cette lettre fut portée par plusieurs personnes pendant les hostilités.

Vers sept heures, le combat avait cessé et les troupes s'étaient embusquées dans le parc. Plusieurs membres de la garde bourgeoise qu'un motif de curiosité amenait vers l'hôtel-de-ville furent étonnés de n'y trouver aucune autorité, ils résolurent de rassembler quelques notables afin d'établir un pouvoir quelconque. Une commission provisoire d'ordre public fut instituée, elle se composait de M. le Baron d'Hooghvorst, président; M. Jolly, vice-président; M. Vermeulen, Dekock, Pourbaix, officier liégeois, le Baron de Coppin, de Namur, l'avocat Delfosse, membres, Engelspach - Larivière, agent, l'avocat Van Hoorde, secrétaire, et Lippens, sec.-adj.; à ce moment on apporta la réponse du prince à la lettre du parlementaire à lui envoyée dans l'après-midi, elle était ainsi conçue :

(n° 12.)

Digitized by Google

PROCLAMATION.

J'étais venu par l'ordre du Roi mon auguste père pour vous apporter des paroles de paix, je comptais franchement sur votre coopération pour le maintien de la tranquillité. J'ai été vivement affligé par les événemens de cette journée, ils ont navré mon cœur, cependant il vous est encore ouvert; que la garde bourgeoise s'unisse aux troupes de S. M, et alors je ferai étendre un oubli généreux sur toutes les choses passées. *Signé :* Fréderic.

Datée de Bruxelles, le 23 septembre.

Cette pièce faite à Schaerbeek ne fut point publiée et les membres de la nouvelle commission votèrent une adresse à envoyer au prince Fréderic à l'effet d'arrêter l'effusion du sang ; elle contenait les points suivants :

1° Que les troupes se seraient retirées à 6 lieues de Bruxelles et auraient cessé tout état d'hostilité tant contre cette ville que toute autre ville ou commune des provinces méridionales.

2° Oubli général du passé sans restriction aucune, et échange immédiat des prisonniers et otages.

3° La réunion ordinaire des États-généraux dans une ville des provinces méridionales, excepté Gand et Anvers.

Suivaient les signatures.

Une députation composée de MM. d'Hooghvorst, Pourbaix, Coppin, Delfosse, J. Palmaert et deux aides-de-camp, fut choisie pour porter cette pièce au quartier-général et faire connaître au prince la situation véritable de la ville. Cette députation partit à onze heures et demie. Le reste de la commission resta en permanence toute la nuit, et prépara la relation de ce qui s'était passé, pour le porter à la connaissance du peuple.

VENDREDI, 24 SEPTEMBRE.

Il était trois heures et demie du matin et la députation n'était point de retour; vers quatre heures la crainte qu'elle ne fut retenue au camp et le tems qui pressait détermina à publier la proclamation préparée, engageant le brave peuple belge à redoubler d'énergie et à se rappeler que le salut de la patrie était dans ses mains, à ce moment arriva M. Debremaker aide-de-camp envoyé vers la commission par le Baron d'Hoogh-

Digitized by Google

vorst pour faire connaître l'accueil favorable que le prince avait fait à la députation et la vive émotion qu'il avait paru ressentir au récit qui lui fut fait des événemens de la journée. Il apportait l'ordre verbal d'empêcher autant que possible un nouvel engagement dans la crainte de troubler la transaction qui paraissait s'entamer.

Mais au même instant le tocsin se fit entendre de la plupart des églises, c'était le signal d'une nouvelle attaque. Cependant l'inaction devenait importante jusqu'au retour de la députation. Dans cette circonstance l'officier Lippens, secrétaire de la commission, envoyé par le vice-président courut à toutes les églises intimer l'ordre, sous les peines les plus graves de cesser provisoirement de sonner l'alarme. Il faisait aussi cesser la générale, cette démarche pouvait lui devenir funeste vu que le peuple ne voyait alors que des traitres dans ceux qui l'engageait à modérer ses transports.

De retour à l'hôtel-de-ville il trouva la députation revenue avec une proclamation qui ne parut présenter à l'assemblée aucun espoir d'arrangement, elle contenait à-peu-près ces mots:

1° Amnistie générale du passé sans restriction aucune et échange immédiat des prisonniers et otages.

2° La garde urbaine se réorganisera et de concert avec les troupes nationales fera le service de la ville, alors les chefs de sections nommeront une régence qui devra être approuvée par nous; tous les étrangers qui se trouvent à Bruxelles, se retireront dans leurs foyers après avoir déposé les armes et j'engagerai le roi mon auguste père, par tous les moyens qui sont en mon pouvoir pour que la réunion des États-généraux ait lieu à Bruxelles même, pour autant que le calme y soit entièrement rétabli. *Signé* FRÉDÉRIC.

Digitized by Google

La demande principale de l'éloignement des troupes n'étant point accordée, il parut impossible de présenter cette proclamation au peuple et de lui faire cesser les hostilités pour fraterniser avec les troupes et partager le service avec elles.

Un nouvel ordre fut envoyé aux différentes églises, le tocsin sonna de nouveau, on battit la générale et une défense vigoureuse continua.

Il est déplorable de penser que le prince n'ait point senti que sa position différait entièrement de la nôtre : un seul ordre de sa part pouvait arrêter les mouvemens de ses troupes, un seul pas en arrière établissait des pourparlers indispensables et arrêtait la défense que nul homme en ville ne pouvait retarder sans risquer d'être considéré comme traître à la cause, par une populace qui arrêtait chaque jour un grand nombre d'individus qu'au moindre soupçon elle qualifiait d'espions; et sans risquer d'ailleurs, par un mouvement d'hésitation, de compromettre la ville, que les troupes ne paraissaient pas disposées à respecter, d'après leurs premiers actes; dans cette occurrence le prince seul pouvait agir.

Au milieu du trouble et de la confusion qu'a produit le carnage, nous cesserons de suivre le récit de tous les événemens de chaque journée; nous allons donner les rapports officiels où sont groupés ces quatre jours déplorables pendant lesquels le peuple fit des actions héroïques, et soutint comme par enchantement le choc d'une armée; nous reviendrons ensuite aux détails.

23, 24, 25 ET 26 SEPTEMBRE 1830.

Le rapport officiel sur les journées mémorables des 23, 24, 25 et 26 septembre 1830, étant du plus haut intérêt et offrant un fait militaire unique dans l'histoire, nous le consignons ici textuellement.

Digitized by Google

COPIE DU RAPPORT OFFICIEL.

« Le 23, l'ennemi s'étant posté dans le parc, a été attaqué par l'artillerie et les tirailleurs, mais l'artillerie n'a pas déployé ce jour-là tous ses moyens, étant dépourvue des objets et ustensiles nécessaires à son action, elle a néanmoins fait beaucoup de mal à l'ennemi.

» Le 24, l'artillerie pourvue enfin de ce qui lui manquait n'a pas cessé un instant de répondre vigoureusement au feu meurtrier de l'ennemi, qui a porté la dévastation tout autour de lui; quelques efforts que chacun de nous ait pu faire la nuit étant venue nous surprendre, l'ennemi n'a pu être débusqué de sa position.

» Le 25, mêmes opérations que ci-dessus, même résultat à peu près, sauf que l'ennemi, ayant beaucoup plus perdu de monde que la veille, a été inquiété à tel point qu'il a été obligé de se renfermer dans les palais des États-généraux et du Roi, comme en deux forteresses.

» Si ce jour-là, notre infanterie avait eu plus de confiance en ses forces et son courage; courage qu'elle a montré avec beaucoup d'ardeur dans son feu de mousqueterie; nous eussions été maîtres du parc; mais il faut avouer que ce n'eut point été sans des dangers imminens pour nous, la nuit étant venue, nous avons remis le succès au lendemain.

» Le 26, nous pourrions dire avec quelqu'orgueil, si l'amour de la patrie et de la liberté ne nous suffisait pas, que chacun de nous a montré dans cette journée mémorable, tout ce dont il était capable.

» Au commencement de l'action, l'ennemi, rangé en bataille, aussi bien qu'il était possible dans sa position derrière les arbres, se formait en pelotons et marchait sur nous avec quatre pièces d'artillerie (1), c'est à ce moment que

(1) L'ennemi avait vingt-six pièces contre nous.

Digitized by Google

l'action a commencé. Une pièce portée vivement dans l'hôtel d'*Arconati*, près de la rue de la régence, et masquée par la porte cochère, a dirigé son feu à l'ouverture de cette porte, sur l'ennemi dont elle enfilait toute la ligne.

» On juge ce que cette direction a eu de meurtrier pour l'ennemi; toutes ses pièces ont été démontées et ses chevaux tués. Il a fui en désordre du côté des états-généraux, en traversant l'allée en face de la place royale. Ce mouvement avait été prévu, et une pièce qui était au pont de fer, en batterie, s'est avancée au milieu de la place et a jeté l'épouvante et la mort, dans les rangs débandés de l'ennemi qui s'est porté dans l'allée du Wauxhall, masqué par tous les massifs d'arbres de cette partie du parc.

» La pièce n° 2, prenant à l'instant même le milieu de la place, a dirigé son feu diagonalement sur l'ennemi.

» Obligé de changer de position, l'ennemi s'est précipité dans les bas fonds du parc; la pièce n° 1 s'est portée au galop dans l'hôtel de Belle-Vue, sous la porte cochère de côté du parc (à demie portée de fusil de l'ennemi) et delà elle l'a mitraillé.

» La pièce n° 3 a secondé cette action de l'angle de l'hôtel de Belle-Vue, point sur lequel elle s'était pour ainsi dire précipitée.

» Le général Melinet, sur tous les points, tour-à-tour, imprimait à tout, l'action que la circonstance exigeait.

» L'ennemi s'est alors jeté de nouveau dans les palais du roi, et du prince Fréderic : ce mouvement était présumable. De ce dernier palais, l'ennemi a fait un feu tellement nourri que dans toutes les attaques et charges d'infanterie, nous avons eu beaucoup de monde blessé et de tué. La

Digitized by Google

même pièce n° 3 a été portée avec une vitesse comparable à celle de l'artillerie légère sur les derrières des palais susdits ; et delà, l'on a dirigé un feu tel, que l'ennemi a pris la fuite, et qu'enfin nous avons été maîtres de toutes ses positions.

» Tous ces faits dont quelques-uns tiennent du prodige, et que l'on ne peut attribuer qu'à l'amour de l'indépendance, ont eu pour témoins tous les combattans, qui entouraient, pour ainsi dire, le parc, et une foule immense qui était montée sur les barricades de la rue de la Montagne de la Cour.

» Il est essentiel de dire qu'une pièce est restée constamment, sur ce point, pour protéger notre retraite à tout événement. »

Signé : le commandant en chef des forces mobiles de la Belgique, *Juan Van Halen*, le général Melinet, T. Lefebvre, Dufossé, Lambot, Rombeau, fourrier, J.-J. Soull. Jacob Depreins, De Scavre, G.-F. Bournoms, Dervick, N.-L.-Van Bael.

Copie d'un rapport officiel sur les dernières opérations de la journée du 25.

L'hôtel de Belle-Vue et la partie opposée qui conduit aux états-généraux ont été occupés par nos braves patriotes.

Une reconnaissance a été faite dans le parc vers le soir ; les tirailleurs les plus déterminés ont été conduits du côté de la place royale par M. Parent, et du côté des états-généraux par notre commandant en chef, qui a pénétré à cheval, à la tête d'une poignée de braves, parmi lesquels il faut distinguer un jeune Belge, dont il désire savoir le nom et un Anglais fort dévoué.

Sûrs de nous-mêmes, nous n'avons eu besoin d'autre garde pour reposer de trois jours de combats, que le commandant en chef, un chef de poste et une centaine de vedettes.

L'enthousiasme s'accroît de toutes parts.

Bruxelles, 25 septembre 1830.

Copie d'un rapport officiel sur la journée du 26.

L'attaque générale du parc disposée dans cette matinée par le commandant en chef, est commencée avec une telle vigueur que le combat le plus sanglant s'engage, dans ce moment,

Digitized by Google

dix heures, dans les maisons qui entourent le parc. Les boulets, les obus volent de tous côtés.

« L'ennemi abandonne les maisons et fuit vers le centre du parc. Il vient de mettre le feu aux beaux bâtimens des états-généraux avant de l'évacuer (1).

» Le comte Van der Meeren dirige l'attaque des maisons de la gauche du parc; le jeune commandant Parent, élève de l'école polytechnique de Paris, qui jouit de toute la confiance du commandant en chef, commande une batterie de deux pièces qui enfile déjà celle de l'ennemi placée au palais du prince d'Orange.

» Le commandant en chef qui parcourt sous le feu toute la ligne, doit se trouver en ce moment au coin de la montagne du parc, où les tirailleurs, sous les ordres du capitaine Bouchez (ancien officier de l'armée française, décoré), ont fait des prodiges de valeur en se précipitant dans les maisons encore occupées par les soldats. »

PROCLAMATION.

BRAVES MILITAIRES BELGES!

Depuis long-temps vous êtes sacrifiés à la jalousie des Hollandais qui non contents de s'emparer de tous les grades, saisissent toutes les occasions de vous humilier, de vous maltraiter. Le régime odieux de partialité et d'injustice de toute espèce, qu'ils ont fait peser sur la Belgique, ne nous a que trop long-temps opprimés. Braves Soldats le moment est venu de délivrer notre Patrie, du joug que fait peser sur nous cette nation dégénérée. Ils ont donné eux-mêmes le signal de la séparation. Le sang belge a coulé, il coule encore par les ordres de celui qui a reçu vos serments; cette effusion d'un sang généreux a rompu vos liens, les Belges sont déliés comme nous les délions de tout serment.

Que tous les Hollandais, qui sont dans vos rangs en sortent et rentrent dans leurs foyers, la Nation Belge est assez forte et trop généreuse pour user de représailles.

(1) Le rapport contint une erreur, le feu avait été mis à l'hôtel des finances, contigu à celui des États-Généraux.

Digitized by Google

Braves Soldats, continuez de vous ranger sous nos drapeaux, le nom de Belge ne sera plus un motif d'injustice, il deviendra un titre de Gloire!

Baron Vanderlinden d'Hooghvorst, Ch. Rogier, Comte Félix de Mérode, Gendebien, Silvain Van de Weyer, Jolly, J. Vanderlinden, trésorier, Baron P. De Coppin, *Secrétaire*, J. Nicolay, *Secrétaire*. Bruxelles, le 26 septembre 1830.

Voici deux proclamations qui furent publiées le 24.

PROCLAMATION.

Depuis deux jours, Bruxelles est dépourvue de toute espèce d'autorité constituée, l'énergie et la loyauté populaire en ont tenu lieu, mais tous les bons Citoyens comprennent qu'un tel état de choses ne peut durer sans compromettre la ville et le triomphe d'une cause dont le succès dès hier est assuré.

Des Citoyens guidés par le seul amour du pays, ont accepté provisoirement un pouvoir qu'ils sont prêts à remettre entre des mains plus dignes, aussitôt que les élémens d'une autorité nouvelle seront réunis; ces Citoyens sont : MM. le baron Vanderlinden d'Hooghvorst, de Bruxelles; Ch. Rogier, avocat de Liége, et Jolly, ancien officier de génie.

Ils ont pour secrétaires : MM. de Coppin et Vanderlinden, de Bruxelles.

Bruxelles, le 24 septembre 1830.

PROCLAMATION.

Braves Patriotes,

Vous êtes les vrais enfans de la Belgique. Hier et aujourd'hui vous avez prouvé à l'Europe que vous aussi vous étiez dignes de la liberté. Trois journées de combat ont immortalisé la population parisienne. Bruxelles, aidée de ses amis et alliés des autres villes, n'est pas restée au-dessous d'une si belle gloire. Encore quelques courageux efforts et la victoire est à nous pour toujours. Les populations des communes environnantes arrivent pleines d'ardeur pour venger le sang belge et achever le triomphe de la liberté. Louvain victorieux vous promet son énergique et glorieuse bourgeoisie. Soyez donc pleins de confiance. Le découragement est au camp ennemi. La providence a retiré tout courage à des soldats qui ne rougissent pas de souiller leurs drapeaux du pur sang de leurs frères.

Bourgeois de Bruxelles, qui rédoutez le pillage de vos maisons, savez-vous l'espoir criminel qu'on ne craint pas de faire circuler dans les rangs des soldats *Le pillage*! prenez la ville, leur dit-on, et deux heures de pillage payeront vos efforts.

Bourgeois de Bruxelles, redoublez donc de vigilance. A vos barricades, redoutables fortifications, ajoutez des barricades Les pavés lancés des fenêtres ont fait à moitié la révolution parisienne. Continuez aussi à tenir vos croisées garnies de ces rédoutables projectiles, et que l'ennemi écrasé apprenne ce qu'il en coûte à venir attaquer dans son sein une population qui veut être libre.

Bruxelles, le 24 septembre 1830.

Digitized by Google

C'est le 24 aussi que le commandement général des forces a été accepté par le colonel espagnol Juan Van Halen, la pièce suivante fut publiée le 25, au matin.

ORDRE DU JOUR.

MM. les membres de la commission administrative.

L'amour de la liberté, le devoir de défendre tant de familles dans la consternation, l'irritation dont mon ame est animée en voyant assassiner les habitans et brûler leurs foyers, m'ont fait sortir de l'obscurité dans laquelle je m'étais placé.

J'accepte avec l'orgueil d'un admirateur de la victoire du peuple contre des incendiaires et des dévastateurs, j'accepte, fier aujourd'hui du nom Belge, allié à celui d'un Espagnol libre, un commandement dont je suis loin de me croire digne.

Bruxelles, le 25 septembre 1830.

Dévouement et fraternité sincère,

JUAN VAN HALEN.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Vu l'absence de toute autorité tant à Bruxelles que dans la plupart des villes et communes de la Belgique;

Considérant que, dans les circonstances actuelles, un centre général d'opérations est le seul moyen de vaincre nos ennemis et de faire triompher la cause du peuple belge.

Le gouvernement provisoire demeure constitué de la manière suivante :

MM. le baron Vanderlinden d'Hooghvorst, Ch. Rogier, le comte Félix de Mérode, Gendebien, Silvain Van de Weyer, Jolly, J. Vanderlinden, *trésorier*; baron F. De Coppin, *secrétaire*; J. Nicolay, *secrétaire*.

Bruxelles, le 26 septembre 1830.

Digitized by Google

LUNDI, 27 SEPTEMBRE 1830.

Après quatre jours de combat et une attaque nocturne, les troupes hollandaises ont été obligées de quitter Bruxelles. Une population immense encombre les rues et se dirige vers le parc et les boulevards où elles se trouvaient.

Hier dans l'après-midi, les différentes maisons occupées par les troupes sont tombées successivement au pouvoir des bourgeois. Les séparations des bâtimens de la rue royale étaient percées au fur et à mesure que ceux-ci s'en rendaient maîtres, de manière que les soldats furent contraints de les évacuer les unes après les autres. Ils se réfugièrent dans le parc, où ils furent poursuivis par la plus vive fusillade.

Vers huit heures, lorsque le feu avait cessé en grande partie, le tambour battit le rappel dans toutes les rues; le bruit se répandit que les troupes abandonnaient le parc et la ville. Une foule de volontaires se porta en renfort vers le haut de la ville, et une fusillade s'engagea pendant une grande partie de la nuit. Au point du jour, la retraite des troupes était effectuée: toutes leurs positions étaient abandonnées, et il ne restait plus un soldat en ville. Cette nouvelle fut dans un instant connue partout. Il paraît que les troupes se sont repliées sur Vilvorde et Cortemberg.

Vers sept heures, on entendait du boulevard de la porte de Schaerbeek une forte tiraillerie dans cette direction.

L'incendie, dont il a été parlé hier, et qui avait éclaté aux environs du parc, consumait de fond en comble les deux hôtels (dont l'un occupé par le ministère des finances) situés entre l'aîle droite du palais des états-généraux et l'*Hôtel de Galles*.

Dans la nuit, le feu éclata au bâtiment attenant au palais du prince Fréderic, il brûlait encore ce matin. Les palais n'ont pas été atteints par les flammes.

Rien n'est comparable à la scène de désolation que présente en ce moment le haut de la ville. Malgré le soin avec lequel les morts ont été enlevés, partout on voit encore des cadavres qui témoignent de l'acharnement avec lequel la lutte s'est prolongée. Aucune expression ne peut rendre le tableau de l'entrée du parc par la place royale. Les murailles du *café de l'Amitié*, de l'ancien *café de l'Empereur*, surtout de l'*hôtel de Belle-Vue*, ne sont qu'un crible formé par les balles et les boulets.

L'*hôtel de l'Europe* est aussi fort endommagé, ainsi que les premières maisons de la montagne de la cour. L'aîle gauche du palais du Roi a reçu beaucoup de boulets qui, lancés de biais, y ont fait peu de dommages.

Digitized by Google

Les deux beaux groupes de sculpture qui se trouvent à l'entrée du parc sont brisés ; des membres épars au milieu du branchage des arbres sont dispersés dans les bas-fonds du parc. Chaque arbre est criblé de balles mais il s'en trouve peu de renversés. Dans la rue de Louvain, l'ancienne maison d'Yves et les autres avoisinantes ont été aussi fortement maltraitées.

Dix ou douze maisons du boulevard, à partir de la rue royale jusqu'à celle du marais ont été entièrement la proie des flammes.

La maison de M. Meeus, en face de la porte de Schaerbeek, est en feu.

Dans la retraite qu'a faite la cavalerie cette nuit par le pont de Laeken, la campagne de M. Vancampenhout qui se trouve vis-à-vis de ce pont, a été entièrement dévastée, la maison de la barrière a été aussi saccagée; le récit des pillages et dévastations commises par les troupes est horrible.

Les désastres seront l'objet d'une enquête dont nous publierons *plus tard* l'historique, pour plus d'exactitude.

VICTOIRE ! VICTOIRE !

Le gouvernement provisoire porte à la connaissance du *brave peuple belge*, que les Hollandais ont cédé aux efforts des généreuses populations qui ont combattu avec un courage digne de leur antique réputation.

Braves Belges, ce n'est pas assez d'avoir vaincu vos ennemis dans Bruxelles; il faut consolider votre victoire en organisant les moyens de combattre au-dehors.

En conséquence tous les volontaires de toutes les villes et communes du royaume, se rendront à onze heures autour du Parc, où ils recevront une organisation provisoire par compagnies et bataillons.

Fait à Bruxelles, le 27 septembre 1830.

Baron Vanderlinden d'Hooghvorst ; Ch. Rogier, le comte Félix de Mérode ; Gendebien, Silvain Van de Weyer, Jolly, J. Vanderlinden, baron de Coppin, Nicolay, *secrétaire*.

Digitized by Google

BULLETIN.

Le 27 septembre 1830, à 5 heures et demie du matin,

A Messieurs les Membres du gouvernement provisoire.

MESSIEURS !

L'ennemi, dont sans doute la chaude journée d'hier a completté le déplorable état de démoralisation, a senti l'impossibilité d'une plus longue résistance, et vient d'abandonner nos murs. L'héroïque Bruxelles est libre. Le Parc et toutes les portes de la ville sont occupés par nos Braves. Le major Palmaert, mon premier adjudant est nommé Gouverneur des Palais.

Les faits remarquables qui ont signalé cette journée sont si nombreux, et nos occupations en ce moment si multipliées, malgré la coopération des généreux amis et des officiers distingués qui m'entourent, que je me vois pour l'instant dans l'impossibilité de vous donner tous les détails nécessaires sur ce glorieux événement. Dès que j'en aurai le loisir, l'un de mes premiers soins, comme de mes devoirs les plus chers, sera de vous faire connaître les services rendus par tant de généreux Citoyens, dont plusieurs ont payé de leur sang cette mémorable victoire. Une des pertes les plus sensibles pour moi est celle de mon adjudant, baron Fellner, qui a péri en conduisant l'épée à la main, un de nos détachemens, à l'attaque du fond de la Madelaine, position si dangereuse et si long-tems disputée.

Une revue générale de nos forces actives aura lieu demain.

Bruxelles, au quartier-général, le 27 septembre 1830.

Le Commandant en chef. Juan van Halen.

AU PEUPLE BELGE.

Vous venez de remporter une belle victoire. Cette gloire restera pure. Il n'y a que vos ennemis

Digitized by Google

et ceux de la patrie qui poussent aux excès, excitent au pillage ou s'y livrent eux-mêmes pour s'enrichir ignominieusement ou favoriser une nouvelle attaque. Le gouvernement provisoire aura les yeux sur eux. Il compte sur le peuple de Bruxelles pour les contenir et les châtier.

Bruxelles, le 27 septembre 1830.

Vanderlinden d'Hoogvorst; Ch. Rogier; Félix de Mérode; Gendebien; Sylvain Van de Weyer; Jolly; J. Vanderlinden; F. Coppin; Nicolay.

QUARTIER-GÉNÉRAL.

M. le vicomte de Culhat qui commandait hier l'attaque du derrière du palais du roi est chargé par moi, commandant en chef des forces militaires, d'activer énergiquement la fortification *civique* de cette héroïque ville et particulièrement celle du Parc. Il travaillera de concert avec MM Faschamps et Bayet, et sera secondé par la commission civile du quartier-général.

Fait au quartier-général, ce 27 septembre 1830.

Le commandant en chef, *signé, Juan van Halen.*

MARDI, 28 SEPTEMBRE.

BRAVES BRUXELLOIS!

L'ennemi a été repoussé loin de nos murs, leurs cohortes régulières n'ont pu résister à votre héroïque courage, mais pour jouir paisiblement des fruits de la victoire, il importe qu'une Garde Urbaine soit organisée définitivement pour le maintien de l'ordre public, soin que ne peuvent plus prendre sur elles les colonnes mobiles qui marchent sur l'ennemi; en conséquence nous avons jugé nécessaire de prendre les mesures suivantes :

La Garde Urbaine sera composée de tous les habitans capables de porter des armes, depuis l'âge de 18 jusqu'à 50 ans.

La solde des ouvriers sera de 75 cents par jour, quand par le tour de rôle ils seront appelés à être de Garde.

Messieurs les Chefs de Sections sont invités à faire immédiatement le récensement de toutes les personnes appelées par leur âge à faire partie de la garde, en indiquant celles dont la solde devra être payée lorsqu'elles seront de service.

Le Commandant en Chef de la Garde Urbaine,
Baron *Vanderlinden d'Hoghvorst.*

Bruxelles, le 28 septembre 1830.

M De Potter, qui se trouvait depuis quelque-temps à Lille, est arrivé vers six heures et demie du soir, à Bruxelles, dans une chaise de poste. Il a été accueilli sur la grande place par les plus vives acclamations et une foule pleine d'enthousiasme s'empressa autour de lui lors de sa descente de voiture pour se rendre à l'hôtel-de-ville. Il se présenta bientôt sur le balcon et adressa à la foule quelques mots où il déclarait qu'il était venu pour soutenir les droits du peuple et lui offrir son existence.

Digitized by Google

Vers les sept heures, le tocsin sonnait une nouvelle alarme dans la ville; il appelait les habitans au secours de l'hôtel du ministre des finances, brûlé la veille, et où le feu avait repris. Quelques heures suffirent pour l'éteindre. Le commencement de la nuit n'en fut cependant guère plus rassurant. Le tocsin de toutes les églises continuait à se faire entendre. Partout il se disait que les troupes devaient faire la nuit même une nouvelle attaque sur notre ville. La générale battait dans les rues et les bourgeois se portèrent vers le parc qui était le point de ralliement.

MERCREDI, 29 SEPTEMBRE.

Aucune attaque n'a cependant eu lieu la nuit. Ce matin, vers 9 heures, le grand marché offrait le spectacle le plus animé. Les Athois y arrivaient avec six pièces de canon, un obusier, une provision, à ce qu'on assure, de 80,000 cartouches, et un bon nombre de soldats de la 4e division, ainsi que d'artilleurs commandés par un officier de cette arme, faisant tous partie de la garnison qui s'est rendue aux habitans. Les volontaires de Dour fermaient la marche. La venue de chacune des pièces d'artillerie et surtout de soldats de divers armes a été saluée des plus vives acclamations et des cris de *vivent les Belges*.

Le gouvernement provisoire qui par un arrêté avait rappelé M. de Potter et tous les Belges qui étaient en France, vient d'annoncer le retour de ce citoyen et fait connaitre qu'il s'est empressé de se l'adjoindre.

L'organisation du gouvernement provisoire commence à s'étendre et à se consolider. Plusieurs comités ont été établis: M. Jolly membre du gouvernement provisoire, est nommé président du comité de la guerre; M. Nicolay, président de celui de l'intérieur; et M. Coghen de celui des finances. MM. Gendebien, Van de Weyer et de Potter composent le comité central; celui-ci forme le gouvernement et avec les autres comités se constitue en conseil.

Aujourd'hui, la société de la *Réunion centrale* reprend ses séances, elles ont maintenant lieu le soir, à la salle St.-Georges; sous peu elles auront lieu au théâtre du parc, un journal intitulé *le Patriote*, va être établi et sera l'écho de cette assemblée.

Nouveaux détails sur la journée du 23.

Le 23 à quatre heures le nommé Jos. Pinkers, natif de Herve, volontaire Liégeois, a fait prisonnier à la porte de Schaerbeck, un aide-de-camp du prince Frédéric, dans ce moment plusieurs grenadiers et chasseurs se rendaient dans

Digitized by Google

la rue de Schaerbeek ou plutôt fraternisaient avec leurs amis parmi les bourgeois qui les avaient reconnus et appelés par leur nom.

Ce volontaire conduisit son prisonnier à la maison-de-ville, retourna au combat, fut blessé le lendemain, vint se faire panser et retourna au combat. Le dimanche matin il planta le drapeau sur les tours de Ste-Gudule.

C'est aussi dans la journée du 23, que le lieutenant-colonel de la Garde Bourgeoise, Pletinckx-Janssens fut fait prisonnier, s'étant rendu en parlementaire au quartier-général, il y fut arrêté.

Le même jour, vers huit heures du matin, M. Tencé, imprimeur de cette ville, se promenait avec deux de ses amis, hors la porte de Schaerbeek, ils furent l'un et l'autre également faits prisonniers et joints à 80 autres bourgeois, ouvriers et paysans tous arrêtés dans l'attitude la plus inoffensive et conduits à Anvers où les traitemens les plus rigoureux leur ont été prodigués.

Dans la même journée, une pièce de canon que gardaient nos bourgeois en très-petit nombre près la porte de Hal, fut prise et emmenée par les troupes qui étaient venues de la porte de Namur par le boulevard, cette pièce fut conduite près du palais du prince et enclouée, mais le soir les bourgeois parvinrent à la reprendre et la rétablirent en état de service.

L'armée est en retraite, les événemens déplorables de cette ville sont à leur fin sans doute, et la Belgique entière va maintenant être le théâtre des événemens politiques dont le récit historique ne peut plus être circonscrit à la seule ville de Bruxelles.

Digitized by Google

ALGEMEINE NIEDERLAENDISCHE BUCHHANDLUNG
ANTON PEETERS
IN LEIPZIG

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google